

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMENT LA POLICE PRODUIT-ELLE DES SAVOIRS SUR LA SOCIÉTÉ ?
UNE ÉTUDE DES PROCÉDÉS DE SURVEILLANCE POLICIÈRE AU QUÉBEC
DE 2000 À AUJOURD'HUI

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
JOSEPH DENIS-PELLETIER

JUILLET 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Vous avez pu voir que seulement mon nom apparaît sur la couverture de ce mémoire. Pourtant, j'ai le sentiment qu'une multitude de personnes furent impliquées, de près ou de loin, dans la réalisation de celui-ci. Je pense tout d'abord à Marc-André Cyr et à Pascal Dominique-Legault dont les discussions et les conseils ont su m'influencer dans les balbutiements de mon projet de recherche. Je pense aussi à mes parents, Germain et Linda, dont le soutien indéfectible, matériel et affectif m'accompagne jusqu'aux derniers instants de la rédaction. Je pense aux multiples personnes (surtout à toi Sarah) qui se sont attablées avec moi pour travailler au Café Aquin. Je pense à Olive, pour ses relectures et ses commentaires toujours lucides et pertinents. Je pense à Maude, pour sa présence, son écoute, ses conseils, son épaule, son humour, son esprit critique et son intelligence aiguisée. Tu es un modèle inspirant de persévérance. Enfin, je pense à mon directeur Vincent Romani, qui m'accompagne, me stimule, me conseille et me pousse à me dépasser depuis le jour un de ce projet de recherche. Faire des sciences sociales est peut-être un projet voué à l'inachèvement, je dois malheureusement répondre aux exigences universitaires et offrir ici une version figée de ma réflexion et de mon cheminement.

À mon frère.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA SURVEILLANCE POLICIÈRE COMME FENÊTRE SUR DES MÉCANISMES SOCIOLOGIQUES ET POLITIQUES.....	5
1.1 Privilégier une posture critique pour interroger la signification sociologique de la surveillance	5
1.1.1 Étudier la patrouille pour décortiquer les procédés de surveillance	6
1.2 Les cibles historiques de la surveillance policière au Québec et au Canada	8
1.2.1 Surveillance idéologique.....	8
1.2.2 Surveiller au profit des classes dominantes	9
1.2.3 Surveillance coloniale et élimination des autochtones.....	10
1.2.4 Surveillance racialisée.....	12
1.2.5 Surveillance hétéronormative et reproductrice des rapports sociaux de sexe.....	13
1.3 Problématique : comment parler de processus dynamiques sociologiques et politiques derrière la patrouille, plutôt que de « reproduction de l'ordre » ?	14
1.4 Cadre théorique.....	17
1.4.1 Mes propriétés sociales et mes biais ou comment atténuer mes lacunes et mes angles morts	17
1.4.2 Mes outils conceptuels : un héritage foucaltien	19
1.4.3 Mon approche : partir de la patrouille pour réfléchir à la signification sociologique plus large de la surveillance policière.....	22
1.5 Méthodologie.....	24

1.5.1	Le choix du corpus : des documents textuels produits pour et par la police	24
1.5.2	Analyse du corpus : une tension entre le point de vue émique et le point de vue étique	28
1.5.3	Limite à la recherche : l'accès au matériel de formation policière	28
1.5.4	L'intérêt de notre recherche : approfondir un champ d'études européen-centrées.....	29

CHAPITRE II

LA FORMATION POLICIÈRE : DE LA VALIDATION DES PRÉJUGÉS À LA (RE)PRODUCTION DES INÉGALITÉS

2.1	La formation policière : entre socialisation et endoctrinement	32
2.1.1	Socialisation professionnelle ou personnalité policière préalable?.....	33
2.1.2	La formation préalable comme fenêtre sur la « culture policière »	35
2.2	Les savoirs policiers sur les individus et les groupes : entre amalgames et préjugés	36
2.2.1	Une méthode standardisée pour intervenir auprès des individus	37
2.2.2	Une marche à suivre pour toute intervention	38
2.2.3	« Clientèles diversifiées » ou comment les non-blanc.he.s servent à déterminer la norme	41
2.3	Des savoirs opérationnels qui valident des préjugés	48
2.3.1	Les contradictions de la formation policière.....	48
2.4	Ce que nous disent les savoirs policiers des rapports de pouvoir.....	52
2.4.1	La patrouille (re)produit des savoirs sur la société	52

CHAPITRE III

LA PATROUILLE : DE L'OCCUPATION POLICIÈRE à la colonialité étatique du territoire.....

3.1	La police : (in)dépendante de l'État?.....	58
3.1.1	Le territoire policier est confirmé par la loi	59
3.1.2	Le territoire policier : une façon de cartographier et de créer des savoirs sur la population.....	62
3.2	Le territoire policier, un héritage militaire?.....	65
3.2.1	Territoire policier, territoire occupé.....	66
3.2.2	Une occupation qui facilite le renseignement	70
3.2.3	La patrouille produit le territoire et les rapports au territoire.....	72

3.3 Le territoire policier : un panoptique?	74
3.3.1 De savoirs policiers à savoirs étatiques.....	75
CONCLUSION	78
ANNEXE A GUIDE DES PRATIQUES POLICIÈRES – 2.2.6 INTERVENTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE.....	83
ANNEXE B « DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ? » (AMÉRINDIENS – BLANCS)	87
ANNEXE C « DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ? » (AFRICAINS – OCCIDENTAUX).....	90
ANNEXE D FICHE D'IDENTIFICATION (INFORMATEUR)	93
BIBLIOGRAPHIE	94

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CIS	Carrefour de l'information et du savoir
ENPQ	École nationale de police du Québec
GPP	Guide des pratiques policières
GRC	Gendarmerie Royale du Canada
LAPD	Los Angeles Police Department (Service de police de Los Angeles)
NWMP	North-West Mounted Police (Police montée du Nord-Ouest)
PDQ	Poste de quartier
SPCUM	Service de police de la communauté urbaine de Montréal (ancêtre du SPVM)
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec

RÉSUMÉ

L'objectif de ce mémoire est de comprendre comment, par la surveillance, la police québécoise construit des savoirs sur la société, d'une part, et comment ces savoirs contribuent aux savoirs étatiques, d'autre part. Pour ce faire, nous partons de l'étude de la surveillance policière routinisée – la patrouille – à travers l'analyse de documents textuels (notes de cours, manuels, biographies, formulaires...) produits par et pour la police. Le mémoire engage ainsi une réflexion sur le rôle des savoirs policiers dans la socialisation policière, d'une part, et sur ce que disent ces mêmes savoirs des rapports de pouvoir, d'autre part. Dans le même ordre d'idée, notre recherche interroge le rôle des savoirs policiers dans la constitution d'un « nous » policier et d'un « autre » qui lui est extérieur, hiérarchisé du désirable à l'indésirable. À cette articulation entre « altérité » et « identité » s'ajoute la notion de « territoire » afin d'approfondir les formes de relations qu'entretient la patrouille avec les habitant.e.s du Québec. En somme, la patrouille s'avère être un instrument de territorialisation tirant ses racines de la surveillance coloniale et de la surveillance racialisée : la patrouille construit et s'approprie le territoire en se basant sur la négation des « clientèles diversifiées » sur le territoire au profit de l'identité et de l'existence du sujet national blanc, masculin, dans « l'espace public ».

Mots clés : Surveillance, patrouille, savoirs policiers, colonialisme, surveillance racialisée

ABSTRACT

The purpose of this thesis is to understand how, through surveillance, the Quebec police creates knowledge on society, on the one hand, and how this knowledge contributes to the state's knowledges, on the other hand. To do this, we start from the study of routinized police surveillance – the patrol – through the analysis of textual documents (textbooks, biographies, forms...) produced by and for the police. Thus, the thesis initiates a reflection on the role of police knowledges in police socialization, on the one hand, and on what the said knowledges say about power relations, on the other hand. Along the same lines, our research questions the role of police knowledges in the constitution of an “us” police officers and of an “other” which is external to it, hierarchized from the desirable to the undesirable. To this articulation between “alterity” and “identity” is added the notion of “territory” in order to deepen our understanding of the relationship between the patrol and the inhabitants of Quebec. All in all, the patrol turns out to be an instrument of territorialisation rooted in colonial surveillance and racialized surveillance: the patrol creates and appropriates the territory based on the denial of “diversified clientele” on the territory for the benefit of the identity and the existence of a national white subject, male, in the “public space”.

Keywords : Surveillance, patrol, police knowledges, settler colonialism, racialized surveillance

INTRODUCTION

« Quand, au XVIIIe siècle, on loue l'efficacité de la police française, c'est pour sa capacité à savoir “qui” est “où”. L'apport de la France à la police, c'est la formation d'un savoir de l'État sur la société »

Hélène L'Heuillet (2002, p. 9).

Avec la parution du récent rapport sur « les interpellations policières à la lumière des identités racisées » (Armony *et al.*, 2019), les cas soupçonnés ou avérés de profilage effectué par la police au Québec (Enos et Shingler, 2017 ; Lessard, 2017 ; Numa Goudou, 2018) obtiennent soudainement une attention médiatique particulière (*Contrôles policiers de rue : la Nouvelle-Écosse décrète un moratoire*, 2019 ; Corriveau, 2019). Alors que le rapport Armony-Hassaoui-Mulone traite « d'interpellation policière » – et non pas de « profilage » à proprement parler – les mécanismes par lesquels il y a légitimation de telles pratiques restent encore à expliquer aujourd'hui (Dominique-Legault, 2016b). Or, plus que des explications, un encadrement indépendant de ces pratiques policières est aussi réclamé de la part de plusieurs acteurs et actrices (Cambron-Goulet, 2019 ; Dominique-Legault, 2016b). En amont de cette analyse quantitative des « interpellations », ce sont les procédés de surveillance policière, en soi, qui méritent de passer en examen.

Processus social ancien, routinisé et institutionnalisé, la surveillance est aussi une pratique organisationnelle (Lyon *et al.*, 2012, p. 1) « au fondement d'un paradigme de

l'action policière » (Brodeur, 2003a, p. 229). Ses déclinaisons sont multiples : observation des flux de personnes dans « l'espace public », contrôle d'identité (Maynard, 2017, p. 94), usage d'informateurs et d'informatrices¹, emploi d'agent.e.s infiltré.e.s (Popovic, 2017), utilisation de moyens technologiques (Lyon *et al.*, 2012, p. 1) allant jusqu'à l'utilisation de logiciels et d'algorithmes très intrusifs (Waldman *et al.*, 2018), etc. Ainsi exposée, la surveillance apparaît comme une activité d'observation professionnelle, organisée et spécialisée de groupes, d'individus et d'activités sociales, et la police comme un groupe professionnel spécialisé dans le contrôle et la violence armée, tous deux organisés et légalisés. Or, pourquoi la police surveille-t-elle ? Pour quelles raisons et vers qui la surveillance policière est-elle orientée ? Comment détermine-t-on « qui » surveiller ? Mais surtout, quelles sont les implications sociologiques plus larges de la surveillance ?

Initié par ces questionnements, le premier chapitre du présent mémoire privilégie une posture critique et recense les cibles et les justifications historiques de la surveillance policière au Québec et au Canada. Exposée de cette façon, la surveillance policière apparaît comme reproductrice de l'ordre (légal, idéologique, social, économique) dans la société (Ericson, 1982, p. 7). Néanmoins, le premier chapitre entend montrer que cette vision passive de la police vis-à-vis de mécanismes sociaux peut être actualisée en partant d'une problématisation originale de la surveillance policière routinisée : la patrouille. Autrement dit, nous partons de l'objet-patrouille, non pas vu comme une simple « activité d'observation professionnelle », mais comme un mécanisme de surveillance, comme un ensemble de « techniques qui rendent descriptibles les individus [et les groupes] et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir »

¹ Aussi appelé.e.s « agent source » ou « agent civil d'information » dans le jargon policier (Popovic, 2017, p. 22).

(Denis, 2013, p. 148) afin de répondre à la question suivante : comment la patrouille policière contribue-t-elle au savoir étatique ? En outre, de cette question principale émergent des questions secondaires : quels sont les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société ? Sont-ils cohérents ? Y a-t-il de grands principes qui permettent de construire des types de savoirs sur les savoirs ? Est-ce que ces principes et présupposés concordent avec la production de savoirs faite par d'autres agences étatiques ?

Pour répondre à certaines des questions ainsi mises de l'avant, le second chapitre se base sur de la littérature et des documents destinés à la formation policière afin de comprendre comment et par qui sont produits les savoirs policiers sur la société. Ce faisant, le chapitre engage une réflexion sur le rôle des savoirs policiers dans la socialisation policière, d'une part, et sur ce que disent ces mêmes savoirs des rapports de pouvoir, d'autre part. En d'autres termes, quels rôles jouent les savoirs policiers dans la constitution d'un « nous » policier et d'un « autre » qui lui est extérieur, hiérarchisé du désirable à l'indésirable?

À l'articulation des savoirs policiers, de l'altérité et de l'identité, le troisième chapitre ajoute la notion de « territoire » telle que traitée dans différentes biographies policières. En opérant ce déplacement conceptuel, ce dernier chapitre entend analyser la façon dont la patrouille construit et ordonne le territoire. Ce faisant, la patrouille n'a-t-elle qu'une fonction administrative ou bien est-ce là une façon de cartographier et de créer des savoirs sur la société? À cet effet, qu'est-ce qui distingue la surveillance policière des autres institutions de contrôle social qui sont parfois violentes et coercitives ? Est-ce que la patrouille est un instrument de l'État ou, à l'inverse, en est-elle insulaire et indépendante? Par extension, comment la patrouille contribue-t-elle aux savoirs étatiques? Enfin, en guise de conclusion, nous relierons les différentes réflexions produites au cours des différents chapitres du mémoire et nous mettrons de l'avant

différents manquements, d'une part, et différentes pistes d'approfondissement de notre recherche, d'autre part.

CHAPITRE I

LA SURVEILLANCE POLICIÈRE COMME FENÊTRE SUR DES MÉCANISMES SOCIOLOGIQUES ET POLITIQUES

Le présent chapitre expose les assises de notre projet de recherche. Il synthétise les différentes lectures à l'origine de notre compréhension de la patrouille et de la surveillance policière. Par la suite, nous avançons des questions de recherche qui problématisent notre objet, à l'aide d'un cadre théorique, et nous proposons une méthodologie permettant de répondre aux questions de recherche.

1.1 Privilégier une posture critique pour interroger la signification sociologique de la surveillance

En sciences sociales, la littérature scientifique aborde bien souvent la surveillance policière sous la dimension de la « déviance ». Cette perspective, centrée sur « l'abus de pouvoir policier » (Brodeur, 2003a, p. 225), est fréquemment accompagnée de recommandations, de balises censées nous dire ce qui est « déviant » et ce qui est « éthique » dans la pratique policière de surveiller. Les articles de David R. Craig (2003), Richard MacAdams (2005), Clive Harfield (2012) ou encore celui de Christopher Nathan (2017), traduisent bien cette tendance. À leur façon, ces différents auteurs n'interrogent pas vraiment l'origine, ou encore la signification sociologique de

cette pratique policière. Par cette posture acritique, ces différents auteurs prennent part à l'édifice de légitimation de cette pratique policière.

Une partie plus critique de la littérature scientifique se penche sur les cibles, les effets et les mécanismes de ladite surveillance policière. Les ouvrages de Sarah Brayne (2017), Simone Browne (2012), Andrew Crosby et Jeffrey Monaghan (2018), Mathilde Darley et Jérémie Gauthier (2018), Didier Fassin (2011), Robyn Maynard (2017), Mathieu Rigouste (2012) et Lesley J. Wood (2015), pour ne nommer que ces auteurs et ces autrices, expriment bien cette tendance. Ces ouvrages tentent de rendre compte de diverses activités de surveillance et s'interrogent sur leurs origines et leurs significations. C'est plutôt cette partie de la littérature qui sera ici abordée.

1.1.1 Étudier la patrouille pour décortiquer les procédés de surveillance

Au Québec (comme ailleurs), la surveillance policière prend plusieurs formes. Il y a les pratiques plutôt secrètes (ou du moins invisibles), comme l'usage d'informateurs et d'informatrices, l'emploi d'agent.e.s infiltré.e.s (Popovic, 2017), la cybersurveillance, etc. Puis, il y a les pratiques plus visibles, comme les contrôles de sécurité routière, les contrôles d'identités (Maynard, 2017, p. 94) ou encore l'observation des flux de personnes dans l'espace public². Ces dernières pratiques, qui incombent toutes au travail de patrouille, seront plus largement portées à l'étude lors du présent mémoire.

² « L'espace public » est un terme largement employé en science politique et dans le travail de la police. Toutefois, afin d'éviter la confusion que l'emploi de ce terme peut causer, nous entendons clarifier ici quelques éléments. Dans le contexte social actuel, en Amérique du Nord, ce qui est souvent considéré dans le registre du « public » désigne à la fois « le domaine de délibération politique et le lieu de la domination (étatique) », alors que le « privé » représente plutôt la famille ainsi qu'un lieu à l'abri du pouvoir coercitif de l'État (Peterson, 2000, p. 15). Or, ces définitions sont en plusieurs points limitées,

La patrouille, c'est l'essentiel du travail et des ressources policières (Brodeur, 1984, p. 14, 2003b, p. 22 ; Ericson, 1982, p. 5). Notamment, parce qu'occuper le poste de patrouilleur ou de patrouilleuse est un passage obligé pour chaque recrue de police au Québec (Dupont et Pérez, 2006, p. 66). Quelle est la mission officielle de la patrouille? « Maintenir la paix » et « l'ordre public »³. À cet effet, la patrouille passe une bonne part de son temps dans l'attente (Ericson, 1982, p. 6 ; Fassin, 2011, p. 104 ; Graeber, 2009, p. 446 ; Morelle, 2017, p. 476) : si elle n'est pas en train de répondre à un appel, la patrouille « surveille le territoire » à la recherche de « l'événement » (Jobard et de Maillard, 2015, p. 116). Enfin, comme ses actions se déroulent à la vue du public, la patrouille est inévitablement l'activité policière la plus visible⁴. Pour autant, est-ce que la visibilité et le nombre important de policiers et de policières qui la pratiquent sont un gage de l'accessibilité de la patrouille comme objet de recherche? Qu'est-ce que l'étude de la patrouille peut nous apprendre sur les procédés plus larges de la surveillance? Quels sont les effets de la patrouille sur la population policée? Qu'est-ce

notamment parce que les domaines « publics » et « privés » se recourent et se chevauchent (Peterson, 2000, p. 16). Sachant que ces appellations de l'espace ont quelque chose d'« intrinsèquement politique » (Peterson, 2000, p. 16), nous utiliserons « espace public » (souvent utilisé dans la littérature policière) en veillant à intégrer les événements et les phénomènes souvent relégués à « l'espace privé ».

³ La patrouille semble incomber à diverses équipes ou unités, et ce, dans plusieurs corps policiers au Québec. Par exemple, on retrouve le titre de « Patrouilleur » (sic) autant au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM, s. d.) qu'à la Sûreté du Québec (Sûreté du Québec, s. d.). Toutefois, les différents corps policiers n'utilisent pas tous le même vocabulaire pour parler de l'espace policé. Par exemple, la Sûreté du Québec parle de surveillance du territoire alors que le SPVM parle de la surveillance des quartiers et des espaces publics.

⁴ Les unités antiémeutes de la police, bien que leur présence soit plus irrégulière que la patrouille, sont aussi très visibles. Leur présence contraste avec celle de la patrouille, notamment en raison de leur équipement de protection (bouclier, casque, masque, genouillère, gants, etc.), leur moyen de transport (camion lourd et chars blindés) et leur armement (grenade assourdissante, armes « sublétales » diverses, bâton, etc.). La visibilité de la patrouille tient plutôt de son caractère très répandu sur le territoire.

que la patrouille fait de la société et, à l'inverse, qu'est-ce que la société fait de la patrouille?

Afin de faire ressortir une problématique précise et des questions plus pointues vis-à-vis la patrouille (et plus largement la surveillance) policière, nous choisissons d'abord de scruter les origines et l'actualité de la surveillance policière au Québec. Que recherche la police? Comment, envers qui ou envers quoi la surveillance policière est-elle dirigée et est-ce que son action a changé à travers le temps?

1.2 Les cibles historiques de la surveillance policière au Québec et au Canada

En examinant les origines et l'actualité de la surveillance policière au Québec, il faut parfois s'insérer dans le contexte canadien. Bien que les corps de police soient distincts, leurs activités de surveillance sont pourtant intimement liées. En d'autres mots, certaines expériences canadiennes de surveillance policière sont aussi vraies pour le contexte québécois, et vice-versa.

1.2.1 Surveillance idéologique

Pour certains auteurs et certaines autrices, ce qui lie toutes les activités de surveillance dans l'histoire du Québec et du Canada est la répression de la contestation politique. Que ce soit pour se protéger des « Irlandais radicaux et des Irlandaises radicales » membres du *Fenian Brotherhood* (Whitaker *et al.*, 2012, p. 20), des Indien.ne.s immigré.e.s « profondément impliqué.e.s dans le mouvement pour l'autodétermination » (Whitaker *et al.*, 2012, p. 39), des « travailleurs et travailleuses qui s'opposaient à

l'effort de guerre du Canada [...] » (Whitaker *et al.*, 2012, p. 60), des communistes (Whitaker *et al.*, 2012, p. 93) des felquistes (Popovic, 2017, p. 72), des anticapitalistes mobilisé.e.s contre le G8 à Ottawa (Commission populaire sur la répression politique (CPRP), 2016, p. 47) ou, plus récemment, des écologistes militants contre l'industrie pétrolière (Commission populaire sur la répression politique (CPRP), 2016, p. 47 ; De Pierrebourg, 2013 ; La Presse canadienne, 2014), les arguments parfois évoqués pour expliquer les activités de surveillance de la police concernent la protection du statu quo politique et économique (Whitaker *et al.*, 2012, p. 36). L'activisme « de gauche » – auquel est associé tout comportement « subversif » (Whitaker *et al.*, 2012, p. 88) – serait principalement visé par cette surveillance, puisqu'il a historiquement été identifié comme « le grand antagoniste de l'ordre capitaliste » (Whitaker *et al.*, 2012, p. 11)⁵. Est-ce dire alors que la surveillance policière agit d'abord envers les contestations, les idées politiques qui ne vont pas dans le sens du statu quo ? Certes, les contestations sont une cible de la surveillance, mais pas la seule.

1.2.2 Surveiller au profit des classes dominantes

Dans l'ombre de la lutte contre les contestations, la surveillance policière apparaît aussi comme un outil reproduisant les conflits et les rapports de classes dans la société. La surveillance de groupes d'individus visés – notamment les groupes de gauche exposés plus tôt – s'est faite au profit des classes dominantes au cours de l'histoire canadienne et québécoise. De ce fait, les classes « subalternes » (comme les personnes pauvres ou

⁵ Les organisations d'extrême droite comme le Ku Klux Klan (KKK) furent quant à elles sous-estimées, voire ignorées, par les activités de surveillance policière au cours de l'histoire canadienne (Popovic, 2017, p. 68 ; Whitaker *et al.*, 2012, p. 106).

les personnes en situation d'itinérance) seraient par exemple visées par la surveillance policière en raison de leur « anormalité socialement visible » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 12). Autrement dit, sous le couvert du discours sur la sécurité et l'ordre public, la surveillance policière des classes défavorisées s'expliquerait par la volonté de protéger les intérêts et les privilèges des dominants. D'ailleurs, ces derniers partagent plusieurs propriétés sociales (mais pas nécessairement la même classe) avec la police : ce sont des hommes blancs, catholiques et majoritairement d'origine européenne et dont le mode de vie et l'opinion du monde sont « conventionnelles » (Whitaker et al., 2012, p. 91). Néanmoins, alors que du côté des acteurs policiers la surveillance semble être historiquement le fait d'hommes blancs, qu'en est-il pour les personnes surveillées ?

1.2.3 Surveillance coloniale et élimination des autochtones

Au fondement de l'État canadien, la surveillance coloniale⁶ agit comme « une composante importante dans les efforts du gouvernement canadien d'éliminer l'opposition autochtone à l'expansion du colonialisme de peuplement dans le Nord-Ouest⁷ » [traduction personnelle] (Monaghan, 2013, p. 488). Par ses pratiques de surveillance, « la gouvernance coloniale applique une “logique d'élimination” » (Wolfe,

⁶ Le système des réserves au Canada incarne bien la surveillance coloniale des populations autochtones. Ces espaces de confinement, à l'image du Panoptique de Bentham (et plus tard de Foucault), permettent à une panoplie d'acteurs et d'actrices – « des officiers du NWMP, des agent.e.s des “affaires indiennes”, des représentant.e.s de l'Église, des gens d'affaires, des éducateurs et éducatrices, etc. – de systématiquement signaler les activités et les conditions de vie des personnes autochtones ». [traduction personnelle] (Monaghan, 2013, p. 495).

⁷ Auparavant nommés « Terres de Rupert » par l'administration britannique, les Territoires du Nord-Ouest ci-nommés correspondent à l'époque à la majorité de ce qui est maintenant nommé l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (Monaghan, 2013, p. 494).

2006) où la majorité des colons voit l'indigénéité (indigeneity) comme une menace au projet d'acquérir la terre et d'établir un État postcolonial »⁸ [traduction personnelle] (Monaghan, 2013, p. 489).

Se basant sur la négation de la souveraineté autochtone sur le territoire (Comack, 2012, p. 71), les dirigeants canadiens vont, entre autres, mettre en place en 1873 une police professionnelle et permanente – la Police montée du Nord-Ouest (NWMP) – chargée de surveiller et de contrôler le territoire et la frontière au profit de l'État (Monaghan, 2013, p. 494). Ou, comme l'affirment Nettlebeck et Smandych, la police va servir à « assurer la soumission des peuples autochtones au règne colonial » [traduction personnelle] (Comack, 2012, p. 74).

Alors que les activités de la NWMP tombent presque dans le domaine paramilitaire ou de politique étrangère (opposition entre deux ordres politiques sur un territoire), il demeure que la surveillance policière des autochtones se fait encore aujourd'hui en majeure partie en fonction des revendications sur le territoire et sur les ressources naturelles (Crosby et Monaghan, 2018, p. 4 ; Preston, 2013, p. 44).

De nos jours, bien que la « stratégie discursive » servant à criminaliser les mouvements autochtones ait évolué, les pratiques policières vont encore dans le sens de l'appropriation coloniale⁹. À titre d'exemple, les personnes autochtones présentes dans

⁸ L'expression « État postcolonial » employée (mais non partagée) par Monaghan renvoie à une croyance commune au Canada selon laquelle le colonialisme serait une chose du passé. Cette logique s'exprime par le fait de sa « quasi-indépendance » du règne britannique en 1867, qui marquerait pour le Canada le début d'une société postcoloniale libérée « du poids de l'histoire coloniale » (Crosby et Monaghan, 2018, p. 6). Pour autant, le Canada ne s'est pas « décolonisé » et ne peut pas, selon Monaghan, être vu comme une société postcoloniale (Crosby et Monaghan, 2018, p. 6).

⁹ Différentes initiatives – des programmes de formation interculturelle, de la formation juridique pour les Autochtones et des mesures d'intégration d'Autochtones dans les corps policiers (Harding, 1991, p.

les centres-villes canadiens sont inévitablement identifiées comme étant « problématiques » par la patrouille, ce qui justifie le contrôle policier à leur égard (Comack, 2012, p. 88). Par conséquent, les personnes autochtones ont entre quatre et cinq fois plus de chances d'être interpellées par la police à Montréal que les personnes blanches (Armony *et al.*, 2019, p. 10). En outre, à cette dimension coloniale fondamentale à la surveillance s'ajoute la surveillance racialisée.

1.2.4 Surveillance racialisée

Différentes études menées auprès des communautés noires aux États-Unis, au Canada et au Québec mettent l'accent sur le fait que la surveillance policière est « une technologie de la blancheur (whiteness) qui délimite racialement l'espace urbain en dessinant des lignes que les noir.e.s ne peuvent pas traverser et que les blanc.he.s ne peuvent pas voir » [traduction personnelle] (Browne, 2012, p. 72). Concrètement, on remarque que depuis le 19^e siècle, au Canada et au Québec, les groupes d'immigrant.e.s sud-asiatiques sont systématiquement visés par la surveillance (Whitaker *et al.*, 2012, p. 40). Tout comme les immigrant.e.s issu.e.s des Caraïbes (Popovic, 2017, p. 99) et les individus ou les groupes arabo-musulmans (Commission populaire sur la répression politique (CPRP), 2016 ; Razack, 2011)¹⁰.

363) – ont été développées au Canada pour améliorer les relations entre les Autochtones et la police, ainsi que l'accès des Autochtones aux services de police. L'*Aboriginal Peacekeeping Unit* de Toronto et les services de police autochtones au Québec sont des exemples de telles initiatives. On comptait une trentaine de services de police autochtones au Québec en 2004 (Dupont et Pérez, 2006, p. 62). Malgré cela, les personnes autochtones continuent d'être surreprésentées dans le système carcéral (Comack, 2012 ; Griffiths, 1988 ; Harding, 1991).

¹⁰ La surveillance idéologique se superpose aussi à cette surveillance racialisée. De telle sorte que, dans l'histoire canadienne et québécoise, les communautés ukrainiennes, irlandaises ou juives d'Europe de

En amont, c'est l'association faite entre la « noirceur » (*blackness*), l'immoralité, la sexualité dépravée, et la criminalité qui se trouve à être fermement enracinée (Maynard, 2017, p. 41). Dans la période suivant l'abolition de l'esclavage au Canada, cette association a été utilisée pour justifier la surveillance constante des communautés noires et la restriction de leurs mouvements telle qu'imaginée par Browne (Maynard, 2017, p. 88). En outre, alors que les cibles présumées de ladite surveillance policière sont souvent de jeunes hommes noirs – qui, par exemple, expérimentent un nombre important de contrôles d'identité lors de patrouille – la surveillance vécue par les femmes, de surcroît les femmes racisées, demeure largement invisibilisée.

1.2.5 Surveillance hétéronormative et reproductrice des rapports sociaux de sexe

Une étude française sur « l'ordre des sexes » dans la police suggère que « le genre, en tant que vecteur de hiérarchisation entre les sexes, est un principe organisateur des relations au sein du groupe professionnel policier, mais aussi de la sélection des populations cibles » (Darley et Gauthier, 2018, p. 78). Ainsi, s'expriment à travers les activités de surveillance, l'hypermasculinité (Brockman et Keenan, 2010, p. 92), mais aussi « un ordre hiérarchique hétérosexuel “qui institue ce qui est normal, qui classe les acteurs sociaux, qui disqualifie et réprime les déviant.e.s”, c'est-à-dire notamment celles et ceux dont la sexualité est présentée comme “dévaluée” (homosexuel.le.s, prostitué.e.s, etc.) » (Darley et Gauthier, 2018, p. 79). De ce fait, les habitudes sexuelles des Canadien.ne.s et des Québécois.e.s, particulièrement celles sortant du cadre

l'Est – toutes associées à des mouvements de « gauche » (Whitaker *et al.*, 2012, p. 157) – furent sujettes à la surveillance racialisée comme idéologique.

hétéronormatif, sont surveillées par la police (Maynard, 2017, p. 46 ; Popovic, 2017, p. 146).

Par exemple, en 1879, des mesures anti-prostitution (les premières au Canada) furent incluses à la Loi sur les Indiens. Lesdites mesures visaient les « maisons de prostitution », ce qui incluait, en sens de la Loi, les « wigwams » et les « maisons des personnes autochtones » (Sayers, 2013). Ce faisant, il devint plus aisé pour la police d'accroître la surveillance des femmes autochtones (et un peu plus tard, sous la même logique, les femmes noires) dans les espaces publics et privés. D'ailleurs, comme les femmes noires et les femmes autochtones sont associées à la déviance sexuelle et criminelle, elles sont encore aujourd'hui la cible de la surveillance policière pour des activités considérées comme criminelles telles que la prostitution (Maynard, 2017, p. 46). Ce contrôle de la sexualité va même jusqu'au contrôle de la reproduction biologique, sociale et politique auxquelles la police prête assistance, notamment par son travail conjoint avec les agences de protection de l'enfance ou encore les institutions de santé (Maynard, 2017, p. 186 ; Razack, 1994, p. 899 ; Wilde, 2019), qu'il s'agisse de femmes autochtones ou de femmes en situation de pauvreté, ayant des problèmes de dépendance ou de santé mentale (Kirkup, 2019).

1.3 Problématique : comment parler de processus dynamiques sociologiques et politiques derrière la patrouille, plutôt que de « reproduction de l'ordre » ?

La littérature qui précède fait la lumière sur divers événements, cibles et activités de surveillance policière qui incombent toutes au travail de la patrouille. Certes, mais comment les décoder, les expliquer et en comprendre les mécanismes ? D'abord, il y a l'idée que la patrouille (et la police, par extension) est essentiellement un « véhicule de la 'reproduction de l'ordre' » c'est-à-dire de la reproduction du statu quo (légal,

idéologique, social, économique) (Ericson, 1982, p. 7). Toutefois, il s'agit d'une affirmation assez passive du rôle et des effets de la patrouille. Nous croyons qu'il est possible d'en apprendre davantage sur les processus dynamiques sociologiques et politiques derrière la surveillance et dont la patrouille en exprime peut-être la forme la plus visible. Quel angle permettrait d'analyser la patrouille de manière à restituer historiquement et théoriquement quelque chose qui dépasse le cadre de la police ? Quelles sont les conditions sociales et politiques de possibilité non pas de la patrouille vue comme une simple « activité d'observation professionnelle », mais comme un ensemble de « techniques qui rendent descriptibles les individus [et les groupes] et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir » (Denis, 2013, p. 148) ?

Le défi est de sortir de l'analyse en termes de « cibles » et d'« activités » et d'envisager que la patrouille produit quelque chose de ladite surveillance – voire d'envisager que la patrouille est elle-même produite par son activité. En d'autres mots : ce que la patrouille fait de la société et ce que la société fait de la patrouille.

Dans cet ordre d'idée, une perspective qui capte notre attention est d'envisager la police comme produisant, par la patrouille, des savoirs sur la société. À cet effet, l'histoire de la police en France révèle que cette dernière se serait construite sur « l'ambition d'être omnisciente » (Denis, 2008b, p. 3). Bien que la police ne soit pas omniprésente et qu'une série de choses échappent à son regard, elle est tout de même caractérisée par la « volonté de savoir ». Ici, il est permis de penser que l'histoire de la formation des polices au Québec peut différer de l'expérience française. Néanmoins, étant donné la circulation et les transferts transnationaux entre les polices (Dupont et Pérez, 2006 ; Jobard et de Maillard, 2015), et ce depuis le 19^e siècle, nous considérons que la « volonté de savoir » est une caractéristique partagée par les polices au Québec et en France. Ici, la « volonté de savoir » fait écho au concept de Michel Foucault (1926-1984) qu'on peut comprendre comme des mécanismes positifs qui sont producteurs de

savoirs (Foucault, 1976, p. 98). Dans le cas qui nous intéresse, de cette « volonté de savoir » découlent des « savoirs policiers » sur lesquels se sont construits les appareils de polices modernes (Denis, 2008b, p. 3).

Cette formulation conceptuelle (qui sera développée plus bas) identifie la police comme un « instrument de la connaissance » (L'Heuillet, 2002, p. 5), ce qui ouvre la voie à analyser la patrouille en matière de production de savoirs, d'une part, et de relations de pouvoir, d'autre part. Pour autant, que sont ces savoirs policiers ? Comment se manifestent-ils ? Au-delà de l'activité propre à l'action de surveiller, l'objectif de notre approche est d'approfondir l'étude et la compréhension des « techniques qui rendent descriptibles les individus [et les groupes] et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir » (Denis, 2013, p. 148).

Partant de l'étude de la patrouille (une des déclinaisons de la surveillance policière), nous nous demandons : comment la patrouille policière contribue-t-elle au savoir étatique ? En outre, de cette question principale émergent des questions secondaires : quels sont les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société ? Sont-ils cohérents ? Y a-t-il de grands principes qui permettent de construire des types de savoirs sur les savoirs ? Est-ce que ces principes et présupposés concordent avec la production de savoirs faite par d'autres agences étatiques ?

1.4 Cadre théorique

1.4.1 Mes propriétés sociales et mes biais ou comment atténuer mes lacunes et mes angles morts¹¹

Avant tout, il faut comprendre que travailler sur la police revient à travailler sur des dominants¹². Par ailleurs, beaucoup d'auteurs qui se sont penchés sur les rapports entre police et sciences sociales semblent partager les mêmes privilèges : une large part est des hommes blancs, d'origine européenne et œuvrant dans le milieu universitaire. Je reconnais partager ces propriétés sociales. Ces dernières sont une source de biais¹³ évidents dans l'étude de la surveillance policière, même lorsqu'il est question de travailler sur et non pas au service des dominants.

En outre, en admettant être un homme blanc, hétérosexuel et originaire de la classe moyenne, je ne souhaite pas camoufler mes privilèges (Ahmed, 2004). Je reconnais que j'occupe un certain rang social (Tevanian, 2008) et j'admets que mes propriétés sociales ne me donnent pas une position « neutre » (Harding, 2004, p. 4). En effet, mes propriétés sociales viennent avec des privilèges « exorbitants » (Tevanian, 2008). Par exemple, en termes de privilèges épistémiques, ma « blanchité » ainsi que le fait que je

¹¹ Dans cette partie du texte, les pronoms et les déterminants seront employés à la première personne du singulier (je/moi) pour rendre compte des propriétés sociales propres à la personne rédigeant le mémoire. Dans le reste de l'ouvrage, la première personne du pluriel est employée (nous/notre) afin de rendre compte de l'influence et de l'accompagnement de la direction de recherche dans le cheminement et le développement de la pensée du chercheur.

¹² Le terme est volontairement au masculin.

¹³ L'idée selon laquelle les propriétés sociales d'une personne peuvent agir comme biais a émergé dans les années 1970 et 1980 grâce aux réflexions des féministes de la théorie du point de vue situé (Harding, 2004) et des féministes noires (Collins, 2000).

ne sois probablement pas connu des services policiers québécois facilitent mon accès au corpus à l'étude (exposé plus bas) et à l'institution policière. En admettant ainsi ma « blanchité » (*whiteness*), je souhaite reconnaître l'influence que peuvent avoir mes propriétés sociales (Narayan, 2010, p. 487) et j'entends repérer les limites et les angles morts de ma perspective sur l'objet-police.

Dans cet ordre d'idée, un angle mort important de ma démarche est la difficulté d'exposer les enjeux et les effets de la patrouille ainsi que les relations de pouvoirs telles que vécues par les personnes ne partageant pas les mêmes propriétés sociales que moi. Par exemple, je ne peux partir de mon expérience pour témoigner de la surveillance racialisée, pour ne nommer que celle-là. Afin de pallier cet angle mort, j'entends favoriser, d'abord d'un point de vue théorique, un cadre qui s'intéresse aux relations de pouvoir et aux dominants, tout en tenant compte de ma position sociale. Ensuite, j'entends favoriser les ouvrages et les témoignages d'autrices et de personnes racisées (et d'autrices racisées) afin de restituer la façon dont les « individus policés » expérimentent le monde (Smith, 1974, p. 12), d'une part, et afin de palier pour une littérature (et un sujet?) fortement masculine, d'autre part.

Enfin, une dernière source de biais dans l'étude de la patrouille vient de mon rapport à et de mon opinion de la police. En effet, j'ai une opinion négative de la police. Je considère la police comme une institution violente, colonialiste, et dont la fonction sociale est hautement répressive, entretenant et renforçant les injustices et les rapports sociaux foncièrement inégalitaires. En m'exposant ainsi, je ne crois pas réparer ou limiter mon biais par rapport à la police. Je choisis plutôt de le mettre en évidence pour les lecteurs ou les lectrices. Malgré mes biais, je suis d'avis qu'il est possible de mener une recherche sur la surveillance policière de manière rigoureuse, si l'on privilégie une posture critique. Il est nécessaire de questionner et de s'étonner devant ce que le sens

commun, « le savoir institué ou encore le pouvoir », nous présente comme allant de soi, comme ne pouvant être remis en cause (Fassin, 2012, p. 265).

1.4.2 Mes outils conceptuels : un héritage foucaultien

Fort de cet exposé, deux concepts sont principalement mobilisés pour donner corps au cadre théorique de notre recherche de façon à respecter cette réflexion lancée sur mes propriétés sociales. À cet effet, « la volonté de savoir » et « les savoirs policiers » donnent à voir la forme de processus dynamiques.

1.4.2.1 De la « volonté de savoir » aux techniques de régulation de la population

Le concept de « volonté de savoir » tire son origine du premier tome de l'ouvrage intitulé *Histoire de la sexualité* de Michel Foucault. Dans le cas qui nous intéresse, l'ouvrage apporte à un regard nouveau sur les formes de savoir qui sont en même temps des techniques de régulation de la population (Kempeneers, 2006, p. 73). C'est avec le développement de la « science du gouvernement » et le découpage du « problème spécifique de la population » qui s'en suit (Kempeneers, 2006, p. 75) que, par exemple, la conduite sexuelle de la population « est prise à la fois pour objet d'analyse et cible d'intervention » (Foucault, 1976, p. 37). En outre, Foucault avance que le développement de divers autres « problèmes » (de natalité, de santé publique, de migration, etc.) correspond au développement « des techniques diverses et nombreuses pour obtenir l'assujettissement des corps et le contrôle des populations » (Foucault, 1976, p. 187). En bref, mobiliser la « volonté de savoir » permet à la fois d'exprimer et d'analyser les mécanismes positifs qui sont producteurs de savoir, ainsi que « les stratégies de pouvoir qui [en] sont immanentes » (Foucault, 1976, p. 98).

Par extension, lorsque des auteurs comme Vincent Denis affirment que la « volonté de savoir » définit la police, c'est parce que cette dernière se serait construite sur « l'ambition d'être omnisciente » (2008b, p. 3). Ce faisant, la police est vue comme un « instrument de la connaissance » (L'Heuillet, 2002, p. 5), ce qui valide en quelque sorte la présence d'un « savoir de la police » (L'Heuillet, 2002, p. 5).

1.4.2.2 Les savoirs policiers : entre savoirs implicites et savoirs opérationnels

L'imbrication du concept de « savoirs policiers », dans notre cadre théorique, va de pair avec la « volonté de savoir ». Une première définition du concept de « savoir policier » (police knowledge)¹⁴ qui semble avoir pavé la voie à des recherches subséquentes désigne « la perception qu'a la police de son rôle et de la réalité extérieure » (Della Porta et Reiter, 1998, p. 22). Alors que Della Porta et Reiter utilisent le concept dans le cadre de l'étude d'une pratique policière très spécifique, la diversité des tâches que la patrouille est amenée à accomplir (Jobard et de Maillard, 2015, p. 116) nous laisse croire que plusieurs savoirs sont à considérer.

Dans cet ordre d'idée, Vincent Denis suggère qu'il y aurait des savoirs policiers, soit « toute une gamme de savoir-faire et des savoirs professionnels que la police élabore ou s'approprie pour en faire usage » (2008b, p. 3). Sont ainsi considérés comme « savoirs policiers », les compétences, les savoirs techniques, pratiques et professionnels, « administratifs, juridiques et historiques, spatiaux et cartographiques, démographiques et comptables, qui se traduisent sur le plan institutionnel, territorial et social ; des savoirs de l'action, progressivement mis en ordre et normalisés [...] »

¹⁴ En anglais « police knowledge », est utilisé au singulier par l'auteur et l'autrice.

(Denis, 2008b, p. 3) « que déploie la police pour agir » (Denis, 2008b, p. 6). Autrement dit, certains savoirs policiers seraient « implicites », qu'il s'agisse de savoir-faire ou de savoirs inconscients sur la société, et d'autres seraient « opérationnels », soit produits ou recherchés. En de tels cas, comment s'exprime cette diversité et comment rendre compte de cette pluralité des savoirs ?

1.4.2.3 Les savoirs policiers en quatre approches

Sous l'influence des écrits de Foucault, quatre approches se sont distinguées dans l'étude des savoirs policiers. La première présente la police comme un « art de gouverner », soit « une rationalité normative et une pratique de gouvernement » (Denis, 2013, p. 148), ou encore « toute façon contraignante de structurer l'espace social » (Brodeur, 1984, p. 17).

La seconde approche se concentre sur l'étude des techniques et des technologies de pouvoir – autrement dit, les savoir-faire – « c'est-à-dire des instruments et des dispositifs concrets d'action de la puissance publique, dont la police fait partie » (Denis, 2013, p. 148). À cet effet, considérer la police comme une partie de la structure étatique assumant à la fois un rôle de représentation symbolique et d'instrument des politiques publiques est un bon exemple d'une telle approche (Loubet Del Bayle, 1981 ; Marx, 2012, p. xxii ; Smith, 1994).

La troisième approche vient observer « les techniques qui rendent descriptibles les individus et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir ». Dans cet ordre d'idée, voir la police comme une institution produisant des savoirs sociaux nous amène à nous questionner sur l'organisation matérielle des savoirs policiers sur les individus,

les choses et les espaces, autrement dit, à nous interroger sur les procédés de connaissance et d'objectivation (Denis, 2013, p. 149).

Enfin, une quatrième approche de recherche ouverte par les travaux de Foucault se penche sur la façon dont la police contribue à la construction d'un « savoir d'État ». Comme il s'agit d'un questionnement qui accompagne aussi notre recherche (comment les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société concordent-ils avec la production de savoirs faite par d'autres agences étatiques ?) il importe de s'y attarder.

1.4.3 Mon approche : partir de la patrouille pour réfléchir à la signification sociologique plus large de la surveillance policière.

Mon approche, quant à elle, assemble, en quelque sorte, les approches exposées par Vincent Denis, c'est-à-dire qu'elle part de l'étude d'une pratique policière – la patrouille –, mais se concentre sur la façon dont celle-ci produit des savoirs sociaux et sur la façon dont ceux-ci contribuent à la construction de « savoirs d'État ».

Plus spécifiquement, les savoirs policiers sont ici perçus comme ce qui « classe les individus en catégories, les désigne par [leur groupe présupposé ou] leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux » (Dreyfus et Rainbow, 1982, p. 212). Le cas échéant, comme « le lien entre les corps, l'espace, le pouvoir et la connaissance est reconnu comme une caractéristique essentielle de la surveillance et du maintien du contrôle » (Koskela, 2012, p. 51), la patrouille apparaît comme l'activité policière privilégiée pour étudier les savoirs policiers. À cet effet, il est moins question de se pencher sur les savoirs policiers « implicites », que sur les savoirs techniques, pratiques

et professionnels ou encore les savoirs « opérationnels », produits et recherchés par la police.

Quels sont les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société ? Sont-ils cohérents ? Y a-t-il de grands principes qui permettent de construire des types de savoirs sur les savoirs ? Est-ce que ces principes et présupposés concordent avec la production de savoirs faite par d'autres agences étatiques ? L'idée est ici de parvenir à se doter d'une matrice capable de répondre à ces questions, capable d'analyser la patrouille et la surveillance policière en termes de processus dynamiques.

À cet effet, la méthodologie privilégiée s'inspire de travaux similaires. À l'instar de Milliot (2008), Denis (2008a), About (2011) et Dominique-Legault (2016a), il est question de partir d'une pratique policière particulière – la patrouille du « territoire » (des villes, des quartiers et des espaces publics)¹⁵ et donc, la surveillance des activités, des groupes et des individus – afin de comprendre comment et par quels acteurs ou par quelles actrices les savoirs policiers sont produits. En d'autres mots, il est question de partir d'une pratique policière « banale », « routinisée » et de réfléchir sur la signification sociologique plus large de la surveillance policière.

¹⁵ La patrouille semble incomber à diverses équipes ou unités, et ce, dans plusieurs corps policiers au Québec. Par exemple, on retrouve le titre de « Patrouilleur » (sic) autant au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM, s. d.-b) qu'à la Sûreté du Québec (Sûreté du Québec, s. d.-b). Toutefois, les différents corps policiers n'utilisent pas tous le même vocabulaire pour parler de l'espace policé. Par exemple, la Sûreté du Québec parle de surveillance du territoire alors que le SPVM parle de la surveillance des quartiers et des espaces publics.

1.5 Méthodologie

1.5.1 Le choix du corpus : des documents textuels produits pour et par la police

Afin de répondre à la problématique, nous ferons une analyse de documents textuels datant de 2000 à aujourd'hui (2018). D'une part, les documents textuels sont plus « simples » que les documents audiovisuels à acquérir et, d'autre part, à interpréter (Sabourin, 2010, p. 418). Dans cet ordre d'idée, le corpus choisi comprend :

- *Des notes de cours et des manuels de formation d'étudiant.e.s en techniques policières.* Il s'agit de manuels obligatoires ainsi que de notes de cours imprimées par les enseignant.e.s, entre 2010 et 2015, et distribués à l'ensemble des étudiant.e.s en techniques policières du Cégep de Rimouski en ayant payé les droits¹⁶. Ces notes de cours ressemblent soit à une dictée trouée où les étudiant.e.s sont invité.e.s à inscrire les mots ou les informations manquantes, soit à des « PDF » ou encore des « Powerpoints » imprimés par les enseignant.e.s et distribués à l'ensemble de la classe. En outre, les manuels et les notes de cours que nous avons obtenues (qui ne contiennent aucune information nominative) concernent sept différents cours¹⁷ provenant en grande majorité du département de techniques policières, à l'exception d'un document provenant du département de « science sociale – sociologie » et un autre venant

¹⁶ Afin de préserver leur anonymat, les étudiant.e.s comme les enseignant.e.s des cours et du Cégep en question ne seront pas nommé.e.s dans le mémoire. De même que toute information pouvant aider à identifier ces personnes. Seuls les individus ayant volontairement publié un manuel ou un livre, et dont le travail est à souligner, seront cités.

¹⁷ Ceux qui attirent le plus notre attention sont exposés plus en détail dans le chapitre suivant.

de la « Sûreté du Québec ». Ce corpus, dédié à la formation préalable¹⁸ – cette dernière étant très axée sur le travail de patrouille – est assez uniforme d’un Cégep à un autre. Par ailleurs, comme ce corpus fait partie des « mécanismes d’acquisition et de maintien du savoir dans les forces policières » (Gottschalk, 2007, p. 192), il semble prometteur vis-à-vis notre problématique de recherche.

- *Une fiche d’identification (aussi appelée « carte de contact » aux États-Unis¹⁹), un formulaire type de « Constat d’infraction » ainsi qu’un formulaire type de « Rapport d’événements ».* Ces documents sont des outils utilisés par la police lors de patrouilles et apparaissent donc tout aussi à propos vis-à-vis notre problématique de recherche. L’acquisition de cette partie du corpus est issue d’une demande placée à l’endroit de l’École nationale de police du Québec (ENPQ) en vertu de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (en court : la Loi sur l’accès à l’information).
- *La loi sur la police.* Cette dernière, accessible en ligne, est riche d’information sur l’encadrement et la définition juridique de la police, sa formation, ses territoires, ses devoirs et ses pouvoirs. Il s’agit donc d’un complément nécessaire à notre corpus.

¹⁸ La « formation préalable » est définie plus en détail dans le chapitre suivant.

¹⁹ Dans sa recherche auprès du Los Angeles Police Department (LAPD), Sarah Brayne – de l’Université du Texas à Austin – rapporte qu’un Détachement de renseignement sur le crime (Crime Intelligence Detail – CID) a déplacé son analyse, auparavant centrée sur les crimes, vers les individus. Dans cet ordre d’idées, le CID recueille quotidiennement des informations sur les individus, notamment à travers les outils que les patrouilleurs et les patrouilleuses utilisent comme lesdites cartes de contact (Brayne, 2017, p. 987).

- *Des biographies d'ex-agent.e.s de police.* Comme on s'attend à ce que les manuels et les notes de cours livrent principalement un aperçu des savoirs théoriques transmis lors de la formation policière, les biographies permettraient de saisir des savoirs policiers issus de la pratique de la patrouille. Bien qu'il ne s'agisse là que de savoirs et d'événements que la police accepte que l'on sache, nous croyons qu'il y a là une fenêtre intéressante sur des savoirs qui ne sont peut-être pas produits, transmis ou explicités lors de la formation policière. En outre, trois critères nous servent dans la sélection des biographies : le temps, la diversité et la pertinence. D'abord, il importe, pour la consistance de notre recherche, de trouver des témoignages qui concernent le Québec, et ce, le plus près possible de la période que nous couvrons. Ensuite, face à la gamme assez homogène de biographies de policiers et de policières québécoises, la « diversité » devient un critère de sélection important. De celles qui furent sélectionnées, deux sont sur des hommes blancs, une est sur un homme noir et une dernière est sur une femme blanche ouvertement homosexuelle. Des trois hommes, un occupa des postes dans la haute direction de la police à Montréal, un autre fut enquêteur tout au long de sa carrière et le dernier est présenté comme « le premier homme noir du service de police de Montréal ». Enfin, la quatrième biographie est celle d'une femme qui fut essentiellement patrouilleuse, puis superviseuse, pour le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). L'objectif de cette diversité est double : recueillir diverses expériences et voir si ces dernières (ainsi que les discours correspondants) peuvent varier en fonction des propriétés sociales des agent.e.s de police, et évaluer si ces expériences peuvent varier du matériel enseigné lors de la formation préalable. Enfin, comme dernier critère, les biographies sont sélectionnées dans la mesure où elles peuvent livrer des expériences de patrouille, l'objet initial de notre recherche.

- *Des témoignages de personnes racisées ayant subi une ou des interpellations policières.* Ces témoignages sont tirés d'un rapport de recherche intitulé « Le profilage racial dans les pratiques policières: Points de vue et expériences de jeunes racisés à Montréal » produit par le collectif MTL sans profilage. Ledit rapport « est le résultat d'un projet de recherche mené pendant trois ans qui visait à mieux comprendre le profilage racial et ses conséquences pour les jeunes de Montréal » :

L'étude a débuté en 2015 et elle s'est concentrée sur le quartier culturellement diversifié de Saint-Michel à Montréal. Elle a été supervisée par une équipe de trois universitaires, un assistant de recherche, et cinq jeunes ; elle impliquait des entrevues semi-structurées avec 48 jeunes résidant.e.s à Saint-Michel et âgés entre 15 et 28 ans. L'étude, basée sur une méthodologie participative, a impliqué les jeunes chercheurs à tous les niveaux, de l'élaboration des questions de recherche au recrutement des personnes interrogées, de la conduite et du codage des entretiens à l'analyse des résultats de recherche et à la rédaction du présent rapport » (MTL sans profilage, 2018, p. 7).

Fort de l'interaction mentionnée entre les personnes interviewées et la patrouille, ce corpus est mobilisé dans l'objectif d'obtenir un regard différent sur les opérations de patrouille afin, encore une fois, de mettre en évidence des savoirs policiers qui pourraient nous échapper.

En somme, comme ces documents textuels sont des témoignages concrets de pratiques, de recherches et de réflexions policières, ils ont le potentiel de révéler des savoirs techniques et opérationnels produits par la police. Ce faisant, ils présentent le potentiel de répondre à nos questions de recherche.

1.5.2 Analyse du corpus : une tension entre le point de vue émique et le point de vue étique

Par ailleurs, il ne sera pas question de produire uniquement une analyse et une critique « classique », mais d'aller chercher les arguments justificatifs et bienveillants des institutions policières, de regarder comment sont employés certains de leurs outils, d'explicitier et d'analyser les propriétés et la manière dont la police expérimente la société.

De surcroît, notre démarche, qui tend vers celle dite « de la sémantique structurale », intègre notre cadre théorique dans l'analyse de contenu : elle considère que « le sens attribué à un texte relève à la fois des propriétés du discours social, mais aussi de l'activité cognitive du lecteur » (Sabourin, 2010, p. 426). En ce sens, lors de l'analyse, il faudra tenir compte du contexte d'écriture du discours et de la lecture de ce dernier. À ce moment, il y aura lieu de se poser les questions suivantes : « Quels sont les espaces sociaux de l'expérience dans le discours ? [...] Comment parle-t-on de la vie sociale et quelles différenciations sociales fait-on dans le discours à propos de notre objet d'étude ? » (Sabourin, 2010, p. 441). Autrement dit, l'analyse se fera sous la tension entre « le point de vue émique (le point de vue de l'acteur) et le point de vue étique (le point de vue du chercheur) » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 318).

1.5.3 Limite à la recherche : l'accès au matériel de formation policière

Dans la littérature scientifique qui se penche sur la façon de faire des sciences sociales sur la police, on retrouve une affirmation assez répandue selon laquelle la police serait un objet « difficile à appréhender scientifiquement » (Jobard et de Maillard, 2015, p. 10). Notamment, parce que celle-ci oppose délibérément de la résistance « au projet de connaître » (Brodeur, 1984, p. 9 ; Fassin, 2011, p. 41 ; Jobard et de Maillard, 2015, p.

10 ; Monjardet, 2005, p. 20). Cette résistance se traduit, dans notre cas, dans les difficultés de la collecte de données.

Par exemple, il est difficile d'obtenir du matériel concernant la formation initiale à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). En remplissant un formulaire d'adhésion, puis en donnant des précisions au sujet de notre recherche à une bibliothécaire, il est possible d'obtenir un identifiant ainsi qu'un mot de passe donnant accès Carrefour de l'information et du savoir (CIS) de l'ENPQ. En théorie, cette ouverture de compte donne trois mois aux adhérent.e.s pour parcourir les nouveaux onglets de recherche comme : « Guide des pratiques policières », « Colloques et conférences », « Modèle national de l'emploi de la force », « Webdocumentaire Vulnérable », « Guide NICHHD » et « Formateurs collégiaux ». En pratique, bien que ces catégories soient en apparence disponibles, leur contenu est restreint : soit le contenu n'affiche pas, soit le CIS exige une autorisation d'accès (que nous pensions pourtant avoir).

Cette expérience nourrit nos réflexions sur ce que la police refuse et accepte que l'on sache à son sujet. Se peut-il que le matériel auquel nous avons eu accès soit limité, en décalage avec la réalité de la patrouille? Comment faire le partage entre ce qui se trouve sur papier – qui est sûrement lisse et poli –, ce qui se fait et ce qui se dit en pratique?

1.5.4 L'intérêt de notre recherche : approfondir un champ d'études européen-centrées

En parallèle des limites à la recherche se présentent aussi les limites de la recherche. Dans le cas qui nous intéresse, les réflexions et la littérature scientifique sur les savoirs

policiers sont très européen-centrées²⁰. À cet égard, la présente recherche a comme ambition de contribuer à combler ce manque dans la littérature. À cette idée s'ajoute le souhait de répondre à un questionnement original, d'une part, et le désir de produire des savoirs tout aussi originaux sur un sujet d'intérêt public.

²⁰ Il existe une importante production de revues spécialisées, d'ouvrages collectifs et de monographies sur la police aux États-Unis. En revanche, nos recherches nous portent à croire que les ouvrages qui concernent spécifiquement les savoirs policiers (*police knowledge*) sont moins fréquents en Amérique du Nord.

CHAPITRE II

LA FORMATION POLICIÈRE : DE LA VALIDATION DES PRÉJUGÉS À LA (RE)PRODUCTION DES INÉGALITÉS

« The enormous discretion granted to law enforcement in where to seek out crime and to determine who seems suspicious plays a significant role in who becomes a criminal offender »

Robyn Maynard (2017, p. 87)

Le présent chapitre entend répondre à deux questionnements: quels sont les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société ? Et quelles sont les implications de la production de tels savoirs? Ici, l'objectif de notre approche est de démontrer en quoi les savoirs policiers sont à la fois une taxinomie et une pratique d'altérisation qui favorisent la cristallisation de l'identité et l'existence du sujet national blanc dans l'espace public.

Pour soutenir notre propos, nous analyserons la littérature utilisée lors de la formation policière. D'abord, nous aborderons la formation policière en tant que dimension de la socialisation policière. Ensuite, nous prendrons en exemple des savoirs produits sur des groupes et des individus afin d'illustrer leur organisation, d'une part, et afin de démontrer la façon dont ils sont opérationnalisés, d'autre part. Enfin, nous soulignerons

les implications qu'a la production de tels savoirs sur la société et sur ses rapports de pouvoir.

2.1 La formation policière : entre socialisation et endoctrinement

Au Québec, c'est la Loi sur la police qui dicte « les conditions d'exercice de la profession policière » (Dupont et Pérez, 2006, p. 65). C'est donc la loi qui encadre les programmes de « formation professionnelle qualifiante »²¹ (ci-après, « la formation policière ») ainsi que les conditions d'admission. Selon la loi, la formation policière comporte trois aspects : « la formation initiale, le perfectionnement professionnel et le perfectionnement de service » (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, art. 2).

En pratique, ladite formation comporte trois niveaux : « la formation préalable, la formation initiale et la formation continue » (Dupont et Pérez, 2006, p. 65). La formation préalable est offerte sous la forme d'une technique de trois ans dans différents Cégeps de la province, avec l'accord de l'École nationale de police du Québec²² (ci-après ENPQ) (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, art. 11). La formation initiale – la formation permettant « d'accéder aux pratiques de patrouille-gendarmerie, d'enquête et de gestion policières » – quant à elle, est l'exclusivité de l'ENPQ (*Loi sur*

²¹ La loi sur la police entend par « formation professionnelle qualifiante » « la formation qui, préparant spécifiquement à une activité professionnelle, en conditionne l'exercice » (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, art. 1).

²² C'est aussi la loi qui institue l'École nationale de police du Québec (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, art. 7).

la police, 2000, c. 12, art. 10)²³. Enfin, « la formation continue » ou le perfectionnement professionnel et le perfectionnement de service sont assurés par les organisations policières, par l'ENPQ et/ou par des établissements d'enseignement universitaires (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, art. 10).

Dans bien des cas, des établissements offrent une formation préalable clairement orientée vers le travail de patrouille, que ce soit par le biais de cours (Cégep de Rimouski, s. d.), ou de stages (Collège de Maisonneuve, s. d.). Cet élément n'est pas anodin, car bien qu'il ne soit pas spécifiquement inscrit dans la loi, « chaque policier [et policière], quels que soient ses ambitions professionnelles, son niveau d'éducation et ses talents personnels, doit commencer sa carrière en tant que policier-patrouilleur [ou policière-patrouilleuse] » (Dupont et Pérez, 2006, p. 66).

Quoi qu'il en soit, s'il est ici mention des modalités de la formation, c'est parce qu'elles correspondent à une dimension de socialisation des individus intégrant la profession policière et qui va « transformer la recrue en un véritable patrouilleur [ou une véritable patrouilleuse] » (Lamarche, 2004, p. 8).

2.1.1 Socialisation professionnelle ou personnalité policière préalable?

D'abord, nous constatons que la socialisation des policiers et des policières commence bien avant la formation préalable et initiale. La socialisation s'opère, entre autres, dans les familles, dans les discours publics et médiatiques et dans les productions culturelles

²³ Au Québec, une seule institution collégiale anglophone offre la formation préalable. La formation initiale à l'ENPQ n'est quant à elle donnée qu'en français (Police Technology, 2019).

qui légitiment un ordre policier du monde social. En effet, les individus doivent avoir certaines dispositions et propriétés sociales pour entrer à l'école de police.

À ce sujet, un manuel utilisé en Techniques policières suggère que « les aspirants policiers [et aspirantes policières] ont déjà une “personnalité” policière qui se caractérise par un ensemble d'attitudes et de comportements adaptés aux normes professionnelles du milieu policier » (Lamarche, 2004, p. 7). L'auteur du manuel identifie neuf traits spécifiques à la « personnalité policière » retrouvés chez une majorité de policières et policiers. Ces neuf traits – qui prennent la forme d'attitudes, de comportements ou de croyances spécifiques – sont les suivants : l'autorité, la pression formelle et informelle à l'efficacité, le soupçon, la tendance au conservatisme, le rapport ambigu à la morale, la conscience qu'il existe un grand malentendu entre la police et le public, l'isolement social, la fermeture sur le corps policier et la solidarité interne (Lamarche, 2004, p. 7). Ici, il est difficile de ne pas faire de parallèle entre les traits de la « personnalité policière » et l'institution elle-même qui se dérobe au regard extérieur, qui est conservatrice et autoritaire, en plus d'être repliée sur elle-même.

Ensuite, la période de formation participe à la socialisation policière. Elle est « caractérisée par l'acquisition d'attitudes, d'attentes, et de valeurs propres à l'univers policier » (Lamarche, 2004, p. 6). En outre, c'est le caractère « professionnel » de la formation qui nous amène à étudier son rôle dans la socialisation policière²⁴. Dans le

²⁴ La police est ici considérée comme une « profession » au sens de la sociologie française. Selon un triple point de vue (politique, éthique-culturel et économique), détaillé de la façon suivante: « les professions représentent des formes historiques d'organisation sociale, de catégorisation des activités de travail qui constituent des enjeux politiques, inséparables de la question des rapports entre l'État et les individus [...]. – Les professions sont aussi des formes historiques d'accomplissement de soi, des cadres d'identification subjective et d'expression de valeurs d'ordre éthique ayant des significations culturelles. [...] – Les professions sont, enfin, des formes historiques de coalitions d'acteurs qui défendent leurs intérêts en essayant d'assurer et de maintenir une fermeture de leur marché du travail, un monopole pour

cas présent, étant donné le corpus disponible, c'est le matériel dédié à la formation préalable qui se prêtera à l'examen pour son rôle dans la socialisation policière; pour sa fonction dans la transmission des savoirs et des valeurs propres à l'univers policier (et, par extension, des pratiques de surveillance qui en découlent).

2.1.2 La formation préalable comme fenêtre sur la « culture policière »

Cette formation préalable – l'admission dans un programme de Techniques policières – « marque le premier contact réel avec la culture policière » (Lamarche, 2004, p. 9).

À ce moment, l'étudiant.e apprend entre autres à :

Intervenir auprès de diverses clientèles; Intervenir auprès d'une personne ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie; Intervenir auprès d'une personne en état de crise (violence conjugale, agression sexuelle, personne suicidaire, etc.) et lors d'incidents mineurs; Maîtriser une personne violente; Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales; Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière criminelle et pénale ainsi qu'en matière de règlements municipaux; Conduire une enquête criminelle de premier niveau (Cégep de Rimouski, s. d.).

Qu'est-ce qui fait de ces savoirs des « savoirs policiers » à proprement parler? Comme il fut exposé dans le premier chapitre, on entend par « savoirs policiers » « toute une gamme de savoir-faire et des savoirs professionnels que la police élabore ou s'approprie pour en faire usage » (Denis, 2008b, p. 3). Sont ainsi considérés comme

leurs activités, une clientèle assurée pour leur service, un emploi stable et une rémunération élevée, une reconnaissance de leur expertise » (Dubar et al., 2015, p. 14).

« savoirs policiers », les compétences, les savoirs techniques, pratiques et professionnels « que déploie la police pour agir » (Denis, 2008b, p. 6). Dans le cas qui nous intéresse, il est ici question de regarder les savoirs policiers comme des « techniques qui rendent descriptibles les individus [et les groupes] et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir » (Denis, 2013, p. 148); comme ce qui « classe les individus en catégories, les désigne par [leur groupe présumé ou] leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux » (Dreyfus et Rainbow, 1982, p. 212).

2.2 Les savoirs policiers sur les individus et les groupes : entre amalgames et préjugés²⁵

La « formation professionnelle qualifiante » va dans le sens de « l'organisation sociale des activités de travail, la signification subjective de celles-ci et les modes de structuration des marchés du travail » (Dubar *et al.*, 2015, p. 15). Autrement dit, elle est une étape de la constitution d'un « nous » policier. En outre, la constitution d'un

²⁵ Parmi les cours de la formation préalable portant sur l'étude de la société québécoise et les différents groupes qui la composent, trois cours (« Interaction avec des communautés culturelles et ethniques », « Jeunes en difficultés et interventions policières » et « Intervention auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie » (Collège de Maisonneuve, s. d.)) ne se prêtent pas ici à notre analyse. On pourrait être alors tenté de douter de la représentativité des savoirs que nous exposons et analysons vis-à-vis de l'ensemble des cours enseignés lors de la formation préalable. Néanmoins, nous sommes d'avis que les thèmes du corpus exposés dans cette section du chapitre englobe les sujets des cours auquel nous n'avons pas eu accès.

« nous » policier (discuté plus en détail à la fin de ce chapitre ainsi que dans le chapitre trois) s'illustre informellement ici par la construction de savoirs sur les « autres ».

2.2.1 Une méthode standardisée pour intervenir auprès des individus

Si l'on se fie au recueil de notes, le cours « Interventions policières en situation de crise et lors d'incidents mineurs » enseigne principalement à intervenir auprès des individus. En effet, selon la table des matières dudit recueil de notes (qui est en fait un extrait du « Guide des pratiques policières » – ci-après GPP), six points traitent de sujets relatifs à l'automobile, quinze points concernent une interaction avec des êtres humains et quatre points sont d'un tout autre ordre (« intervention en cas d'incendie », « événements impliquant des matières dangereuses », « appel à la bombe » et « événement impliquant un animal ») (Anonyme, 2014a, p. 1 à 3). Autrement dit, plus de la moitié de la matière enseignée dans ce cours concerne les individus.

Les différentes parties du GPP présentes dans le cours « Interventions policières en situation de crise et lors d'incidents mineurs » sont toutes structurées de façon identique (voir Annexe A). En premier lieu, un en-tête comporte les informations sur la section (ex : « 2.0 Opérations »), la sous-section (ex : « Surveillance du territoire »), le sujet (ex : « Intervention en matière de protection de la jeunesse ») ainsi que la date d'entrée en vigueur et la date de révision des procédures à suivre qui se retrouvent dans le corps de texte. Sous cet en-tête se retrouve une multitude d'informations, encore une fois structurée de façon uniforme: les « définitions » au point A, les « principes d'orientation » au point B, les « pratiques d'applications » au point C, les « considérations » au point D, puis, enfin, les sources et les annexes de la sous-section. En bref, les savoirs sur l'intervention auprès des individus et des groupes sont à

première vue – dans le GPP du moins – structurés selon une certaine cohérence (voir Tableau 1).

Sont ainsi organisés des savoirs sur l' « Intervention en matière de protection de la jeunesse » (Anonyme, 2014a, p. 7), l' « Intervention auprès des adolescents » (Anonyme, 2014a, p. 13), les « Personnes atteintes de troubles mentaux » (Anonyme, 2014a, p. 27), la « Disparition et fugue » (Anonyme, 2014a, p. 37), l' « Enlèvement d'une personne » (Anonyme, 2014a, p. 48), la « Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué » (Anonyme, 2014a, p. 51), « Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel » (Anonyme, 2014a, p. 54), la « violence conjugale » (Anonyme, 2014a, p. 63), et enfin la « violence intra familiale » (Anonyme, 2014a, p. 70). Or, un des aspects remarquables de l'uniformisation de ce répertoire de pratiques, c'est l'organisation de ces savoirs sous un aspect « opérationnels »²⁶.

2.2.2 Une marche à suivre pour toute intervention

Les savoirs sur les individus et les groupes contenus dans le GPP sont non seulement structurés de façon cohérente, ils sont aussi orientés vers la mise en pratique, vers l'action. Notamment, les « définitions », les « principes d'orientation », les « pratiques

²⁶ Le lecteur ou la lectrice remarquera que, bien que la sous-section du GPP d'où tous les exemples sont tirés ici se nomme « surveillance du territoire », il n'y a pas de spécification sur le lieu de l'interaction avec les individus et les groupes. À savoir, l'interaction se déroule-t-elle dans l'espace public ou dans l'espace privé? Cette confusion entre le public et le privé, à l'égard du pouvoir d'action de la patrouille, sera plus amplement discutée dans le chapitre suivant.

d'applications » et les « considérations sont présentés comme des critères et comme des indicateurs de la marche à suivre.

Par exemple, au point « 2.2.6 Intervention en matière de protection de la jeunesse », qui fait partie de la sous-section « 2.2 Surveillance du territoire », se trouvent des « principes d'orientation » clairement orientés vers la pratique, vers l'intervention. Un premier point (B.1) vient expliquer en termes plus larges dans quelles circonstances « la sécurité où le développement d'un enfant est considéré comme compromis ». Le second point (B.2), quant à lui, offre des indicateurs de ce qu'on doit comprendre par « considéré comme compromis » :

B. 2 La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis :

- a) s'il quitte sans autorisation son propre foyer, famille d'accueil ou une autre installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge pas le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ);
- b) s'il est âgé de moins de 16 ans et ne fréquente pas l'école ou s'en absente fréquemment sans raison;
- c) si ses parents ne s'acquittent pas des obligations de soin, d'entretien et d'éducation qu'ils ont à l'égard de leur enfant ou ne s'en occupent pas d'une façon stable, alors qu'il est confié à un établissement ou à une famille d'accueil depuis un an; [...] (Anonyme, 2014a, p. 7).

S'ensuivent, plus loin dans cette section du GPP, les « Pratiques d'application », soit la marche à suivre par la patrouilleuse ou le patrouilleur une fois qu'un ou plusieurs critères sont remplis. Alors que cette situation peut sembler, de prime abord, axée sur la « situation », l'organisation des savoirs sur les individus et les groupes, que ce soit de manière opérationnelle ou non, illustre bien l'administration et la classification opérées par la policière ou le policier.

2.2.2.1 Des savoirs opérationnels sur les individus

À la page 27 du GPP sous le point « 2.2.8 Personne atteinte de troubles mentaux » – qui fait aussi partie de la sous-section « 2.2 Surveillance du territoire » – se trouvent sept définitions sur le sujet des « personnes atteintes de troubles mentaux ». Cependant, aucune de ces définitions ne concerne les « troubles mentaux ».

Des informations sur les « troubles mentaux » apparaissent à l'annexe A de cette section du GPP. Lesdites informations prennent la forme d'un « aide-mémoire » où des indicateurs disposés en points de forme serviront à la patrouilleuse et/ou au patrouilleur à identifier, lors d'intervention, si la ou les personnes avec qui l'interaction se produit ont une « déficience intellectuelle »²⁷, un « problème de santé mentale »²⁸ ou un « trouble envahissant du développement »²⁹ (Anonyme, 2014a, p. 35). Dans tous les cas, aucune définition n'est donnée, aucune distinction entre les trois « troubles » n'est avancée et aucune explication n'est fournie sur le choix des catégories ou des indicateurs. Puis, à cet aide-mémoire vient s'ajouter ce qui est « à faire » et « à éviter » lors d'une intervention auprès d'une « personne atteinte troubles mentaux » (Anonyme, 2014a, p. 35). En outre, il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Lors de la formation préalable,

²⁷ Exemples tirés de l'annexe en question du GPP : « quotient intellectuel inférieur à la moyenne », « difficulté de compréhension et de traitement de l'information », « peut présenter une difficulté de langage » ... (Anonyme, 2014a, p. 35)

²⁸ Exemples tirés de l'annexe en question du GPP : « se guérit ou se contrôle par la médication », « déséquilibre émotif, peut avoir beaucoup d'anxiété », « la personne peut être désorganisée et avoir des idées suicidaires » ... (Anonyme, 2014a, p. 35)

²⁹ Exemples tirés de l'annexe en question du GPP : « difficulté majeure à entrer en relation », « méconnaissance des conventions sociales pouvant mener à des situations étranges », « hypersensibilité ou hyposensibilité des sens » ... (Anonyme, 2014a, p. 35)

une multitude de savoirs constitués sur différents groupes de la population sont enseignés de cette manière.

2.2.3 « Clientèles diversifiées » ou comment les non-blanc.he.s servent à déterminer la norme

Sur le site du Cégep de Rimouski (comme ailleurs), il est possible de trouver le descriptif d'un cours intitulé « Clientèles diversifiées » :

Ce cours vise à faire réfléchir l'élève sur sa capacité à entrer en relation avec des personnes différentes de la majorité de la population québécoise. Le point sera fait sur la manière la plus objective d'y parvenir en fonction et de la perception que l'élève a de ces individus, et du pouvoir d'intervention qu'implique la fonction policière. C'est dans cette optique que le portrait socioéconomique et démographique de certains groupes sociaux sera présenté. Les perceptions sociales les concernant de même que le type de relations que ces groupes entretiennent avec les corps policiers seront également analysés dans ce cours (Cégep de Rimouski, s. d.).

Le recueil de notes du cours est composé, de façon plus ou moins ordonnée, de trois types de documents : des articles ou des lettres d'opinion au sujet de la police publiés dans les journaux, des exercices destinés aux étudiant.e.s sous forme de questionnaire, puis des tableaux ou des organigrammes au contenu *inspiré* d'ouvrages non produits par ou pour la police (je souligne).

2.2.3.1 Les « Amérindiens » versus les « Blancs »

Après un premier exercice et une lettre d'opinion publiée dans *La Presse* qui marquent l'introduction au recueil de notes, on retrouve, en pleine page, une sorte de tableau comparant « les réalités différentes? » entre les « Amérindiens » et les « Blancs »

(Anonyme, 2013a, p. 7) (voir Annexe B). Les auteurs ou les autrices du recueil ne justifient pas, toutefois, la nécessité de comparer de si gros ensembles de groupes qui ne sont pas homogènes, et ce, de manière dichotomique.

Quoi qu'il en soit, six « réalités » sont mises de l'avant : « la qualité de vie », « le travail », « l'État », « l'économie », « la spiritualité » et « la propriété ». Sur ces points, tout semble différencier les « Amérindiens » des « Blancs ». Au sujet de la qualité de vie, pour les « Amérindiens », le « temps est vécu en relation avec les saisons » alors que pour les « Blancs » le « temps [est] lié à la technologie et à l'efficacité » (Anonyme, 2013a, p. 7). Sur le sujet du travail, pour les « Amérindiens », la « société [est] fondée sur l'égalité des hommes : il n'existe ni obligation du travail ni organisation hiérarchique du travail : importance des valeurs communautaires », tandis que pour les « Blancs », il y a « apparition d'inégalités sociales basées sur le travail et la consommation : l'importance des valeurs centrées sur l'individu » (Anonyme, 2013a, p. 7). Au sujet de l'État, il y a « absence de pouvoir de coercition et de l'État au-dessus des individus : la règle du don assure l'ordre et la paix sociale » du côté des « Amérindiens »; tandis que la « présence d'un ordre extérieur et coercitif à l'égard de l'individu : l'État » est une « réalité » des « Blancs » (Anonyme, 2013a). Enfin, on apprend que ce tableau serait *inspiré* d'un livre d'introduction à la sociologie : « Individu et société : Introduction à la sociologie » datant de 1993 (je souligne) (Anonyme, 2013a, p. 7).

Ledit tableau comparant « les réalités différentes? » entre les « Amérindiens » et les « Blancs » est une version réarrangée, un peu tronquée, mais assez fidèle de ce qu'on retrouve au point « 4.4.3 Le pluralisme culturel », dans le quatrième chapitre du manuel de sociologie en question. Le tableau présente deux cultures et leurs valeurs (et non pas leurs « réalités ») qui se « côtoient alors sans s'influencer » (Campeau *et al.*, 1993, p. 118). Néanmoins, il est important de préciser dans quel contexte ce tableau a été créé.

En effet, cette comparaison se produit suite à « un véritable choc culturel et de prise de conscience de l'existence des Amérindiens au Québec et de leurs propres valeurs » : la crise d'Oka de 1990 (Campeau *et al.*, 1993, p. 118). À cet effet, la comparaison de ces deux ensembles, quoique sociologiquement et anthropologiquement déplorable, devait probablement servir à illustrer le concept de « choc culturel » en se basant sur un événement d'actualité. Fait intéressant, ce tableau disparaît à la réédition du livre en 1998. Pourquoi est-il alors encore enseigné en Techniques policières?

2.2.3.2 Les « Africains » versus les « Occidentaux »

Sur la page suivante du recueil, un autre tableau reprend le même exercice. Il différencie les « Africains », cette fois, des « Occidentaux » (voir Annexe C). Qu'est-ce qui différencie les « Occidentaux » des « Blancs »? Encore une fois, cette approche très essentialisante n'est pas justifiée. Qui plus est, ce sont maintenant des réalités différentes qui sont choisies : « la famille », « la mort », les « relations hommes-femmes », « la descendance », « la connaissance », « l'amitié », « le travail » et enfin « l'argent » (Anonyme, 2013a, p. 8-9). Ce qui met d'autant plus en doute la scientificité d'une telle approche : ce ne sont même pas les mêmes variables qui sont comparées.

Pour toutes ces « réalités », tout semble distinguer les deux groupes. Notamment, au sujet des « relations hommes-femmes », « cela est l'assurance de la descendance » du côté des « Africains » et cela est « en pleine évolution. Tendance vers l'égalité » du côté des « Occidentaux » (Anonyme, 2013a, p. 8). Autre exemple, au sujet de la « connaissance », il est écrit que pour les « Africains » « la sagesse. Un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle » alors que du côté des « Occidentaux », « tout est exprimé en mots. L'écrit est plus vrai que la parole » (Anonyme, 2013a, p. 9). Pour ce tableau, qui s'étale sur deux pages, on cite comme source une revue nommée

AfriQuébec, un « magazine d'éducation au développement » datant du 1er janvier 1991.³⁰

En outre, cette façon racialisante de différencier des groupes présentés comme homogènes sous des axes ethnies/langues/valeurs/spiritualité se trouve alimentée par différentes sections du recueil de notes. Notamment, un organigramme traite de la « culture québécoise » et de ses valeurs (Anonyme, 2013, p. 13), un tableau se prête à une « analyse du processus de différenciation sociale » (Anonyme, 2013a, p. 28), un autre tableau s'intéresse à la « distribution des appartenances religieuses » pour l'ensemble du Québec (Anonyme, 2013a, p. 46) ou encore à « la proportion d'immigrants au sein de chaque groupe religieux » (Anonyme, 2013a, p. 48). De plus, une multitude d'informations socioéconomiques et démographiques est exposée sur l'immigration au Québec entre 2003 et 2008 (Anonyme, 2013a, p. 77 à 84).

2.2.3.3 Sous-cultures et classes sociales ou profilage social?

En fait, l'ensemble du recueil contient des informations comparables sur différents groupes. Il y a un tableau énumérant les « dimensions » sur lesquelles se base l'appartenance sociale des individus (âge, ethnie, religion, classe sociale, idéologie politique, expérience, occupation, profession) et les « types de sous-cultures » associées à chacune de ces dimensions. Par exemple, les « styles » (« rétro, skinhead,

³⁰ Le tableau en question se trouve tel quel dans un article de la revue *AfriQuébec* intitulé « Dialogue de civilisations (1991, p. 6). D'ailleurs, cet article est aussi cité dans l'ouvrage de sociologie mentionné plus tôt pour parler des échelles de valeurs différentes entre les « Occidentaux » et les « Africains » (Campeau *et al.*, 1993, p. 120). L'auteur ou l'autrice de l'article dans la revue *AfriQuébec* nous est toutefois inconnu.e.

grunge, bon chic bon genre, etc. ») associés à l'âge ou encore à la « classe sociale » des individus (« assistés sociaux, yuppies, artistes, rockers, ouvriers, militants, etc. ») (Anonyme, 2013a, p. 29). En revanche, on n'y trouve aucune mention des patrons, des riches ou des propriétaires. Par ailleurs, ce tableau – aussi inspiré par un ouvrage de sociologie datant de 1991 – indique que les « danseuses nues, itinérants, jeunes de la rue, prostitués, etc. » sont dans une « sous-culture occupationnelle » alors que les « policiers », « médecins » et « astronautes » sont dans une « sous-culture professionnelle » (Anonyme, 2013a, p. 29). Dans l'ouvrage de référence (Denis *et al.*, 1991, p. 48), le tableau est presque le même que celui du recueil de notes, excepté pour les catégories d'appartenance sociale comme l'« occupation » et la « profession », rajoutées de façon manuscrite par l'étudiant.e.

Du reste, d'autres sections du recueil viennent alimenter les informations sur les « sous-cultures opérationnelles ». Par exemple, la page 56 traite exclusivement de la prostitution. Bien que certains espaces n'aient pas été remplis par l'étudiant.e qui détenait ce recueil de notes, les catégories d'information présentes semblent spécifiquement orientées vers la pratique de la patrouille. On retrouve notamment le « nombre approximatif d'individus à Montréal » distribués par « type de prostitution », par « principales catégories de prostitués », par « quelques caractéristiques psychologiques », par « quelques caractéristiques sociales », par « principaux comportements particuliers » (souligné dans le recueil) (Anonyme, 2013a, p. 56). Bref, on comprend que la police au Québec a des « savoirs » sur la prostitution dans la métropole et en région.

Dans un même ordre d'idée, les pages 58 et 59 traitent de « L'itinérance au Québec ». Ces deux pages comprennent toutes sortes d'informations (le nombre d'itinérant.e.s en 1996-97, leur âge, leur état de santé, leur état de santé mentale, leur source de revenus, etc.) et un court paragraphe parle de leur judiciarisation : « les personnes itinérantes

sont démunies devant le système pénal et sont plus à risque d'être emprisonnées malgré le caractère mineur des délits commis » (Anonyme, 2013a, p. 59). Toutefois, ledit paragraphe ne semble pas mettre en cause le fait que ce sont justement les futurs collègues des policiers et policières en formation qui judiciaризent à outrance les personnes itinérantes (Bellot et Sylvestre, 2017). Enfin, cette section du recueil de notes invite le lecteur ou la lectrice à être sensible au « profilage social » (Anonyme, 2013a, p. 59), bien qu'il semble plutôt favoriser l'effet inverse.

En somme, bien qu'omise, se forme une norme – un élément de référence « neutre » et « rationnel » (les blancs, les riches, les dominants absents des tableaux³¹) – autour de laquelle se rapportent tous les sous-groupes et toutes les sous-cultures. Une forme de hiérarchie sociale transparait dans l'impensé d'une telle catégorisation.³²

2.2.3.4 Quand la diversité sexuelle et la diversité de genre sont exotiques

Deux « groupes » bénéficient de peu de couverture dans le recueil de notes, mais y sont tout de même présents. Leur mention est donc ici proportionnelle à ce qui se trouve dans le recueil.

D'abord, deux sections différentes du recueil de notes s'intéressent aux personnes homosexuelles. Notamment, les pages 30 à 39 sont un questionnaire destiné au lecteur

³¹ Nous ne pensons pas ces catégories de façon absolue. Le fait d'être blanc ne nous prévient pas de la surveillance sociale, comme le fait d'être riche ne nous prévient pas de la surveillance racialisée ou coloniale.

³² Cette idée est développée plus en détail vers la fin du chapitre

ou à la lectrice afin de mieux connaître ce qu'il ou elle pense de l'homosexualité. Or, ce questionnaire ne trouve d'écho qu'à la page 70. Cette dernière, titrée « l'homosexualité », dénombre des « informations » sur le sujet : le nombre, le sexe et les perceptions sociales des personnes homosexuelles³³. Sinon, la page comporte un espace de réflexion sur « la sexualité humaine » à remplir par l'étudiant.e.

Ensuite, aussi étonnant que cela puisse paraître, une brève mention des femmes est faite dans le recueil de notes sur les « clientèles diversifiées ». Il est alors question de la difficile intégration des femmes dans la police (en 2002) (Anonyme, 2013a, p. 40). En contrepartie, ce n'est qu'une cinquantaine de pages plus loin qu'on retrouve une mention du pourcentage de femmes dans l'institution (Anonyme, 2013a, p. 96), qui est passé de 12,7% en 2000 à 24,3% en 2013 (Centre de recherche et de développement stratégique, 2014, p. 2).

Enfin, à l'exception d'un article sur un homme homosexuel travaillant comme pompier, le recueil de notes ne mentionne pas les difficultés d'intégration d'autres groupes ou minorités (visibles ou sexuelles) dans la police. Il n'est pas non plus mention de la raison pour laquelle « l'intégration des femmes dans la police » fait partie des « clientèles diversifiées ». Est-ce qu'il y a une sorte d'altérisation des femmes dans la police? Ou bien, les femmes policières sont-elles exotisées au point qu'elles sont considérées comme faisant partie de la « diversité »?

En somme, on comprend que ces « clientèles diversifiées » sont répertoriées en fonction de cinq variables : l'origine ethnique, la couleur, le statut social, l'activité économique et l'identité de genre ou l'identité sexuelle. Qui plus est, ces variables s'expriment en

³³ On peut présumer que ces informations concernent le Québec, mais il n'est pas spécifié.

fonction de critères, de caractéristiques, qui tendent à opérationnaliser ces « clientèles diversifiées ». De plus, sans l'exposer, la notion de hiérarchie (sociale, raciale, nationale, voire civilisationnelle) apparaît par omission du sujet central, normal, autour duquel se rapportent les différents groupes et individus. L'impensé d'une telle catégorisation construit le sujet blanc comme valeur de référence, comme sujet par défaut, en admettant tout ce qu'il a de rationnel et de moderne.

2.3 Des savoirs opérationnels qui valident des préjugés

Alors que différents matériels de formation concernent la « perception sociale » que les étudiant.e.s peuvent avoir de certains groupes sociaux, il demeure qu'un « portrait socioéconomique et démographique » de ces groupes (tel qu'exposé plus haut) est présenté aux élèves dans le but qu'ils et elles puissent « entrer en relation avec des personnes différentes de la majorité de la population québécoise » (Cégep de Rimouski, s. d.). Autrement dit, les différents matériels fondés sur des « savoirs » construits ou récupérés par la police cherchent à valider et à reproduire des « préjugés » des étudiant.e.s et des enseignant.e.s.

2.3.1 Les contradictions de la formation policière

Alors qu'une action ou une « perception sociale » peut être dénoncée dans les recueils de notes, elle peut être validée en pratique, comme en témoigne un ex-policier

français³⁴ au sujet de la différence entre le discours et la pratique au sein de l'institution policière :

C'est ainsi que durant sa formation aux GTPI, Nicolas Garnier³⁵ apprend à mettre des menottes. On lui indique les zones du poignet qui peuvent être douloureuses, en expliquant qu'il faut « essayer de ne pas faire mal ». Ce qui rend possible la diffusion de pratiques de coercition d'autant plus facilement qu'on vient d'enseigner les zones douloureuses.

Après une courte réflexion, Nicolas Garnier se souvient d'ailleurs : « Pendant la formation, on nous a dit qu'effectivement, si la personne ne se laissait pas faire, il était possible d'appuyer sur ses menottes pour créer des douleurs au poignet, ça c'était officiel aussi, et qu'une fois que la douleur avait été créée, la personne avait plus tendance à se laisser faire. » (Rigouste, 2018b).

Dans le même ordre d'idées, lorsque le GPP fait mention des personnes « atteintes de troubles mentaux », il est spécifié que ces dernières possèdent « les mêmes droits que tout citoyen; les devoirs du policier envers elle[s] sont les mêmes qu'à l'égard de quiconque » (Anonyme, 2014a, p. 28). Néanmoins, une note dans les « principes d'orientation » de cette sous-section n'est mentionnée nulle part ailleurs dans le guide :

Dans les situations qui ne sont pas prévues par une loi, la base de l'intervention policière se retrouve principalement dans la Common Law qui reconnaît le pouvoir général d'un agent de la paix d'intervenir pour

³⁴ Comme il fut exprimé dans le chapitre précédent, « Il est permis de penser que l'histoire de la formation des polices au Québec peut différer de l'expérience française. Néanmoins, étant donné la circulation et les transferts transnationaux entre les polices (Dupont et Pérez, 2006 ; Jobard et de Maillard, 2015), et ce depuis le 19e siècle [...] » et étant donné les stages d'observations offerts aux étudiant.e.s en techniques policières (Collège de Maisonneuve, s. d.), nous considérons que cet exemple de pratiques policières en France est tout aussi pertinent pour le contexte québécois.

³⁵ Nom fictif

assurer le maintien de la paix et de la sécurité publique et la protection de la vie et des biens (Anonyme, 2014a, p. 28).

Ne s'agit-il pas là d'une contradiction informelle? La Common Law s'applique, à bien le comprendre, à toute situation, mais n'est mentionnée que pour les interventions avec des personnes présentant des troubles de santé mentale? En d'autres mots, une zone grise semble exister entre les « perceptions sociales » et les savoirs policiers. Dans un même recueil de notes, alors que des exercices visent à repérer (et à dénoncer) les « perceptions sociales » des étudiant.e.s, les savoirs opérationnels enseignés viennent valider et à reproduire les « préjugés » des étudiant.e.s et des enseignant.e.s.

2.3.1.1 L'exemple du profilage racial

Alors que les étudiant.e.s doivent chercher à identifier leurs préjugés, Stéphane Berthomet révélait en 2014 que l'enseignement prodigué en première année de techniques policières dans une institution montréalaise affirmait que les noir.e.s commettaient plus de crimes que les blancs et sont plus enclins à la violence, au vol, et aux agressions sexuelles (Maynard, 2017, p. 86). De même, la littérature destinée à la formation des élèves met l'accent sur le profil hautement racialisé des potentiels trafiquants de drogues. Celle-ci mentionne des « caractéristiques raciales et ethniques, comme les dreadlocks, comme façon de distinguer les criminel.le.s et les organisations criminelles, faisant des mentions spécifiques des hommes et femmes caribéennes (comme de personnes chinoises et autres groupes raciaux) » (Maynard, 2017, p. 95). Une hiérarchie raciale est ainsi produite (et donc du racisme), sur la base de critères, de savoirs opérationnels.

Par conséquent, ces savoirs policiers « [vont] contrevenir à l'habilité des [minorités souvent racisées] de se déplacer librement et sans peur dans les lieux publics »

[traduction personnelle] (Maynard, 2017, p. 88), notamment en raison de la diversité de pratiques quasi-légales (ou illégales) des agent.e.s en patrouille comme des contrôles d'identités, les fouilles, les saisies et les arrêts de voiture (*Judge OKs « historic » racial profiling class action against City of Montreal*, August 12 ; MTL sans profilage, 2018). Par exemple, une étude réalisée en 1998 révèle que les agent.e.s du SPVM associent les problèmes liés aux jeunes et aux gangs de rues comme émergeant de l'immigration (Maynard, 2017, p. 90). Par conséquent, ces « savoirs policiers » amorcent une « chaîne de pratiques de surveillance et de contrôle, de brimades et de coercitions marquant les corps reconnus comme “Africains” et “Nord-Africains” par les policiers » (Rigouste, 2018b)³⁶.

Qui plus est, ce que la patrouille cible n'est pas seulement une couleur, mais aussi une attitude, un comportement. Ce faisant, la patrouille va aussi cibler les individus « méfiants » : cette disposition de la pensée policière à repérer ce qui se méfie d'elle détermine des pratiques de ségrégation et de prédation, ainsi qu'une prétention à soumettre tout ce qui se sent menacé par l'ordre social et le pouvoir policier » (Rigouste, 2018b). Ce faisant, lorsque les futurs patrouilleurs et patrouilleuses apprennent à recruter un « informateur » (sic), la première section du document créé à cet effet sert à recueillir des informations personnelles sur l'individu, comme : nom, prénom, surnom, sexe, date de naissance, taille, poids, cheveux, yeux, teint, numéro d'assurance sociale, ainsi que des « caractéristiques physiques et autres informations personnelles » (École nationale de police du Québec, 2018b) (voir Annexe D). En outre, en plus du « teint », il y a de l'espace pour inscrire l'« origine ethnique », la « couleur de peau » et la « nationalité » de l'individu (École nationale de police du Québec, 2018b). Organisé

³⁶ Citation aussi valable pour le contexte québécois (Maynard, 2017 ; MTL sans profilage, 2018).

de cette façon, le formulaire laisse beaucoup d'espace pour documenter la diversité, pour documenter ce qui est différent de « la majorité de la population québécoise ».

2.4 Ce que nous disent les savoirs policiers des rapports de pouvoir

L'étude de la socialisation associée à la formation policière préalable révèle plusieurs choses sur la préparation à la patrouille. D'une part, les savoirs policiers enseignés et dont nous faisons mention semblent dirigés vers la pratique, vers la technique (Anonyme, 2012, 2013b, 2013c ; École nationale de police du Québec, 2018a ; Lamarche, 2004 ; Service de l'assistance opérationnelle - Direction conseil et développement en enquêtes criminelles, 2004). D'autre part, une multitude de savoirs sociaux sont présentés afin que les futurs patrouilleurs et les futures patrouilleuses puissent, pour reprendre leurs mots, plus facilement « entrer en relation » avec le public (Anonyme, 2013a, 2014b, 2014a). Compte tenu de cet exposé et pour revenir à nos questions de départ : Quels sont les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société ? Et quelles sont les implications de la production de tels savoirs?

2.4.1 La patrouille (re)produit des savoirs sur la société

Fort du corpus discuté plus haut, on peut affirmer, au préalable que les savoirs policiers au Québec relèvent de plusieurs acteurs : les organisations policières, l'ENPQ, les universités québécoises, des organismes privés (Dupont et Pérez, 2006, p. 67), les représentations et les stéréotypes sociaux, ainsi que les agent.e.s qui patrouillent le territoire.

Qui plus est, ces savoirs sont performatifs. Alors qu'un recueil de notes décrit les étapes d'une enquête criminelle, il ne dit pas ce qu'est une enquête criminelle. De la même façon, le matériel de formation destiné à la formation préalable et à la formation initiale décrit les individus « différents » et comment les repérer, plutôt qu'il ne se questionne sur ce qui crée cette différence (et par le fait même, la normalité). Autrement dit, ces savoirs qui opérationnalisent la différence contribuent à la créer. C'est en ce sens que la production des savoirs policiers est performative : une multitude d'acteurs et d'actrices produisent des savoirs opérationnels dont l'énonciation se confirme par le travail du patrouilleur ou de la patrouilleuse.

En d'autres mots, « ce n'est pas, après tout, le fait d'enfreindre la loi qui fait d'une personne un.e criminel.le – c'est le fait d'être pris.e, arrêté.e et condamné.e » (Maynard, 2017, p. 86). En ce sens, « la discrétion accordée aux forces de l'ordre de chercher le crime et de déterminer qui semble suspect joue un rôle important à l'égard de qui devient un délinquant criminel » [traduction personnelle] (Maynard, 2017, p. 87). Ce qui veut dire que les jeunes noir.e.s de Montréal, par exemple, qui sont sur-surveillé.e.s – ou profilé.e.s – se retrouvent à être surreprésenté.e.s dans le système de justice criminelle (Armony *et al.*, 2019, p. 10).

2.4.1.1 Les savoirs policiers créent « l'autre »

En parallèle de leur caractère performatif, les savoirs policiers sont une taxinomie : ils décrivent les individus et les groupes, les classent en catégories et leur imposent une identité. En créant des savoirs sur des groupes et des individus spécifiques, la police entretient des pratiques d'altérité (*othering*) « qui cherchent “à structurer les relations sociales et les institutions de façon à privilégier la blancheur (*Whiteness*)” » [traduction personnelle] (Monaghan, 2013, p. 488). Ainsi, « l'autre » est construit sur la base de

catégories de nature différente (origine ethnique, couleur, statut social, activité économique, identité sexuelle) sans pour autant réfléchir leur intersection. Toutefois, en créant « l'autre » et ses « différentes réalités », les savoirs policiers raffermissent la position de pouvoir de la police, justifie son existence, privilégie sa blancheur et renforce sa « normalité ».

D'ailleurs, cette taxinomie se fait aussi dans un vocabulaire qui échappe aux documents textuels ici analysés. En effet, nous nous doutons qu'il existe tout un langage « codé » utilisé lors de la patrouille pour décrire les événements, les groupes et les individus. Nous pensons à une forme de savoir implicite, une manière de nommer et d'euphémiser la question raciale et les rapports sociaux à la manière d'un « sifflet pour chien » (Haney-López, 2014) où seulement un auditoire ciblé (ici, la patrouille) (ré)agit à l'issue de l'utilisation de certains mots. Par exemple, dans les années 2000 au Québec, la lutte aux « gangs de rue » mène « à une multiplication des systèmes de charge pénale et à une expansion du contrôle répressif » des jeunes racisés (MTL sans profilage, 2018, p. 20). Alors que la lutte est envers les « gangs de rue », elle vise implicitement les personnes noires de Montréal (Lagacé, 2010). Pour la même période, la lutte contre « les incivilités » vise quant à elle principalement les personnes en situation d'itinérance (MTL sans profilage, 2018, p. 21). Dans les deux cas, une notion criminelle est visée. Pourtant, la patrouille surveille des groupes et des individus en particulier. En bref, tout un jargon codé de la patrouille échappe ici à notre analyse du traitement taxinomique des individus et des groupes.

2.4.1.2 Les savoirs policiers (re)produisent la norme

À la page 13 du recueil de notes sur les « clientèles diversifiées », on retrouve un organigramme sur la « culture québécoise » qui renvoie à des « valeurs »

(professionnalisme, respect, solidarité, conformité, impartialité, justice) qui, elles, renvoient à des « normes » (prévenir le crime, obéir aux supérieurs, être poli avec les gens, contrôler ses préjugés, faire respecter la loi, etc.) qui pointent vers le rôle de policier et de policière (Anonyme, 2013a, p. 13). Ces « normes à respecter » et ces « façons de le faire » – comme « respecter les citoyens » (en étant poli et professionnel), « respecter l'autorité » et « ne pas abuser de son pouvoir » – sont à la fois encadrées par la loi et partagées lors de la formation policière (Anonyme, 2013a, p. 96).

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette « culture québécoise », dont découlent des valeurs et des normes, est ici construite en contraste positif avec toutes les catégories de la « diversité » énumérées plus tôt. D'une part, la culture québécoise est indexée à la culture policière et est mise en contraste avec les non-blanc.he.s. D'autre part, la « normalité » s'exprime dans les silences et dans les absences des notes de cours: on ne parle pas des hommes (plus ou moins riches) et on ne les présente pas puisque c'est ce qui est tenu pour acquis, neutre, « normal »³⁷. En d'autres mots, les savoirs policiers construits sur les individus et les groupes sont à la fois opérationnels, performatifs, taxinomiques et une pratique d'altérisation qui favorisent l'identité et l'existence du sujet national blanc dans l'espace public. En effet, la construction de « l'autre », la construction des « clientèles diversifiées », « est l'une des facettes de la construction d'une identité collective en tant qu'elle est liée à un territoire spécifique » (Meier, 2018, p. 168).

³⁷ À titre d'exemple, tout un imaginaire collectif chez la police (et dans les médias) fait des hommes, souvent racisés, les auteurs inévitables des crimes violents (Maynard, 2017, p. 86). Un escouade du SPVM est même dédiée à la surveillance « des phénomènes de la criminalité de violence » (SPVM, s. d.-a).

Pour terminer, nous avons jusqu'ici abordé les principes et présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société, d'une part, et les implications de la production de tels savoirs, d'autre part, en nous basant sur la littérature utilisée lors de la formation policière. Ce faisant, certaines choses n'apparaissent pas dans notre analyse : celles qui sont du ressort de la *pratique* de la patrouille. C'est-à-dire que le corpus ici analysé ne permet pas d'observer le rôle de l'institution policière dans la formation de la patrouille, ni le rôle de la pratique de la patrouille sur la production de savoirs policiers. Par exemple, quel est le rôle de l'institution dans la formation de la « personnalité policière », notamment sur la formation de « l'esprit de corps » et de la coupure ressentie (ou opérée) entre l'individu avec le monde extérieur (Bouron, 2017, p. 190 ; Lamarche, 2004, p. 7)?³⁸ Ou encore, comment la patrouille produit-elle des savoirs implicites qui ne se retrouvent pas dans le matériel scolaire? Le chapitre qui suit part des réflexions ici exposées et, se basant sur des témoignages de patrouilleurs et de patrouilleuses, nous emmène vers la question centrale de notre recherche : comment la patrouille contribue-t-elle aux savoirs étatiques ?

³⁸ Nous faisons ici référence à une étude faite par Samuel Bouron (2017) sur la formation des militant.e.s identitaires en France. Cette étude influence nos questionnements par ses réflexions développées sur le rôle du camp – considéré comme une institution totale, au sens d'Erving Goffman (1922-1982) – dans la formation de militant.e.s identitaires. Lorsqu'il est question du rôle d'une institution totale dans la formation des individus, plusieurs parallèles sont possibles avec l'institution policière. De plus, l'ethnographie de Bouron pousse une constatation applicable à la formation policière : un ensemble de savoirs et de normes ne sont pas apprises de façon « scolaire », mais plutôt à travers la pratique et la socialisation avec des collègues (Alain et Grégoire, 2007).

CHAPITRE III

LA PATROUILLE : DE L'OCCUPATION POLICIÈRE À LA COLONIALITÉ ÉTATIQUE DU TERRITOIRE

« [...] la construction de l'altérité par la territorialisation et l'établissement d'un ordre social est intrinsèquement liée à notre perception des frontières ».

Daniel Meier (2018, p. 168)³⁹

Fort de l'articulation précédemment faite entre les savoirs policiers, l'altérité et l'identité, le présent chapitre opère un déplacement conceptuel en intégrant le « territoire » à notre analyse. Alors que l'État est habituellement vu comme étant garant de « l'articulation entre la société et le territoire via la nation » (Meier, 2018, p. 166), nous entendons explorer comment la patrouille est aussi à l'origine de la construction de rapports au territoire. Ici, l'objectif de notre approche est de démontrer que la patrouille policière va dans le même sens que la colonialité étatique⁴⁰ du territoire. À

³⁹ Cette citation est une paraphrase tirée de Van Houtum H., Van Naerssen T., 2002, "Bordering, Ordering and Othering", Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie, vol. 93, no 2, p.134

⁴⁰ Nous pensons à « la domination ethno-raciale, le patriarcat et le contrôle des formes de subjectivités » (Quijano, 2007, p. 111).

cet effet, nous argumentons que la patrouille, plus qu'une « façon contraignante de structurer l'espace social » (Brodeur, 1984, p. 17), contribue notamment aux savoirs étatiques lorsqu'il y a « convergence prévisible de [ses] attentes avec les objectifs du pouvoir » (Fassin, 2011, p. 295).

Pour soutenir notre propos, nous partons de témoignages issus de biographies de trois ex-policiers et d'une ex-policière, mises en tension avec des témoignages d'habitants.e.s du quartier Saint-Michel à Montréal. Il est d'abord question de la façon dont l'État et la patrouille construisent et administrent le territoire. Ensuite, le chapitre traite du rôle de la patrouille dans la construction du rapport des individus et des groupes au territoire. Enfin, nous prenons ces deux éléments en exemple pour clarifier ce que nous entendons par la convergence des intérêts entre la patrouille et l'État.

3.1 La police : (in)dépendante de l'État?

Les organisations policières apparaissent, de prime abord, comme des organisations professionnelles « placées en démocratie sous le contrôle des autorités élues, auxquelles elles doivent rendre compte » (Jobard et de Maillard, 2015, p. 61). Nonobstant les débats sur la notion de « contrôle » (ou non) de la part des autorités élues, il demeure que le gouvernement a quatre pouvoirs vis-à-vis la police : le pouvoir de nomination, le pouvoir d'orientation (définir les priorités, les orientations générales), le pouvoir d'allocation des ressources budgétaires et le pouvoir d'ordre symbolique (élaboration des discours sur l'ordre social, la criminalité, l'action de la police, etc.) (Jobard et de Maillard, 2015, p. 62 à 64 ; *Loi sur la police*, 2000).

Malgré cela, il existe une tension entre « l'instrumentalité » (qui s'appuie sur les pouvoirs gouvernementaux exposés ci-haut) et « l'insularité » (qui s'appuie sur le syndicat policier, l'autonomie de la patrouille, le pouvoir d'enquête de la police sur le gouvernement, etc.) de la police (Brodeur, 1984, p. 22-23 ; Jobard et de Maillard, 2015, p. 65 à 68 ; Loubet Del Bayle, 1981, p. 516). À cet égard, l'expression des liens entre la patrouille et l'État est particulièrement éloquentes lorsqu'il est question des rapports au territoire.

3.1.1 Le territoire policier est confirmé par la loi

Le territoire sur lequel patrouille la police est avant tout le fruit de politiques publiques qui encadrent les types de corps de police, leur mission, leur population à desservir ainsi que leur répartition géographique (*Loi sur la police*, 2000 ; Ministère de la Sécurité publique du Québec, s. d.). On dénombre quatre types de corps de police au Québec : la SQ, les corps de polices municipaux, les corps de polices autochtones et, dans certains cas rarissimes, la GRC (sous juridiction fédérale) (Ministère de la Sécurité publique du Québec, s. d.)⁴¹.

Au sens de la loi :

La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec.

⁴¹ Les corps de police autochtones ainsi que la GRC ne seront pas traités ici, étant donné leur particularité, d'une part, et leur nombre réduit au Québec, d'autre part.

La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, a. 50).

Au niveau municipal :

Chaque corps de police municipale a compétence, sur le territoire de la municipalité à laquelle il est rattaché ainsi que sur tout autre territoire sur lequel il assure des services policiers, pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux (*Loi sur la police*, 2000, c. 12, a. 69).

En tout, la SQ patrouille « 1042 villes, municipalités et territoires répartis dans 87 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents à une MRC » (Ministère de la Sécurité publique du Québec, s. d.). Si on se fie à l'organigramme de la SQ, cette dernière semble organiser la patrouille des « villes municipalités et territoires » en fonction des points cardinaux, c'est-à-dire sous la forme de quatre districts responsables chacun d'une partie du territoire : le district Nord est situé à Saguenay, le district Est à Québec, le district Sud à Boucherville et enfin le district Ouest à Mascouche (Sûreté du Québec, s. d.-a). À ces districts s'ajoutent onze centres de gestion des appels qui ont pour mission « d'assurer la réponse aux citoyens et de soutenir les policiers dans leurs interventions » (Sûreté du Québec, s. d.-a).

Au niveau municipal (ou intermunicipal), les corps de police découpent le territoire selon une stratégie qui leur est propre. Par exemple, à Montréal, le SPVM a 31 postes de quartier (PDQ) répartis en quatre divisions aussi organisées en fonction des points cardinaux (Nord, Sud, Est, Ouest) (SPVM, s. d.-c). De plus, le SPVM a deux unités dont le travail est exclusif à des espaces de transport : « il s'agit de l'unité aéroportuaire

et de l'unité Métro » (SPVM, s. d.-c). En outre, la « répartition géographique » du territoire, « des quartiers et des espaces publics » n'est pas qu'une déclaration juridique.

3.1.1.1 Vers une présence accrue de la patrouille sur le territoire

Le modèle de police que nous avons actuellement au Québec provient de mutations entamées au tournant des années 1990. En 2000, le modèle dit de « police communautaire » est étendu à l'ensemble du Québec (Dupont et Pérez, 2006, p. 80). Pour les patrouilleurs et les patrouilleuses, ce renouvellement du modèle de police est un « retour aux sources », un retour à « l'idéal policier » :

[...] le policier doit être alerte, honnête, présent dans les rues des quartiers et à l'écoute des besoins et des préoccupations des gens qui les habitent. Avec le temps, les corps de police s'étaient éloignés peu à peu de ce modèle en adoptant une approche plus réactive face à la criminalité, qui a pris différentes formes au cours des décennies. (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 138).

Mis à part sa présence physique accentuée sur le territoire, la patrouille a pour mission d'effectuer du « renseignement », comme recueillir des témoignages et des indices (relever des empreintes, prendre des photos, etc.); arrêter des criminel.le.s (p. ex. : « des trafiquants de stupéfiants de rue » (Paul, 2015, p. 27)); et enfin « [...] améliorer le sentiment de sécurité chez [les citoyen.ne.s]⁴² » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 54-55).

⁴² La citation originale concernait le retour du « sentiment de sécurité chez ces gens ». La phrase suivante dans la biographie vient clarifier qui sont « ces gens » pour la patrouilleuse : « On avait redonné le quartier à ses citoyens, qui en étaient rendus au point de ne même plus se plaindre, car rien de concret n'aboutissait, et ce, depuis plusieurs mois » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 54-55). Les citoyen.ne.s sont

Le sentiment de sécurité semble ici exclusif. Pour la patrouille, les « criminel.le.s » ne semblent pas être des citoyen.ne.s à part entière. Ils sont plus souvent décrits comme des éléments, des individus ou des groupes indésirables. Selon cette logique, il importe pour la patrouille « d’identifier et d’arrêter » les « criminel.le.s » afin de « redonner le quartier à ses citoyens » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 54-55). Cette façon qu’a la patrouille d’être présente et de déterminer à qui « appartient » le quartier – qui y réside et qui est légitime d’y résider – nous amène à réfléchir sur le rôle de la patrouille dans l’administration et la construction du territoire.

3.1.2 Le territoire policier : une façon de cartographier et de créer des savoirs sur la population

La division du territoire telle qu’exposée plus haut n’est pas qu’une simple « répartition géographique » de l’espace. Elle apparaît d’abord comme une façon, pour la patrouille, d’organiser les savoirs sur la société.

Bien que la « surveillance du territoire » fasse partie des thèmes abordés lors de la formation préalable (Anonyme, 2014a, p. 1), ce n’est vraiment qu’en patrouille active que des savoirs policiers la concernant sont créés. Si on prend l’exemple de Montréal, bien que les savoirs policiers varient en fonction des années, ces derniers sont partagés par la patrouille entre les postes de quartiers et utilisés afin d’exprimer la criminalité à surveiller dans différents secteurs de la ville (et la « clientèle » qui lui est associée). De ce fait, on peut lire au sujet du secteur de Côte-des-Neiges (anciennement nommé le

donc non seulement les habitant.e.s légitimes du quartier, ils et elles seraient aussi les victimes impuissantes face à la criminalité.

district 31 par la police) qu'il est « constitué à pas moins de 90% de communautés culturelles différentes » et qu'il est « assez mouvementé » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 39)⁴³ notamment en raison du « trafic de rue » qui y est tenu par des Jamaïcains (Paul, 2015, p. 31) et dont résulte « un important fléau d'introductions par effraction » (Paul, 2015, p. 170). Sur ce point, il est autant possible de classer les savoirs en fonction de la « clientèle » (voire chapitre 2), de l'activité criminelle, que du « secteur » ou territoire policier.

Si on prend l'exemple du trafic de stupéfiants, on peut notamment lire que :

- Il est lié aux Turcs dans Parc-Extension (Paul, 2015, p. 36);
- Il a lieu dans les bars et bistrotis italiens dans Saint-Léonard, Anjou et Montréal-Nord (Paul, 2015, p. 46);
- Le parc Jeanne-Mance, au pied du mont Royal, est un « endroit privilégié où se procurer du cannabis » (Paul, 2015, p. 40).

Si on fait une recherche par territoire policier, on peut lire que :

- Le secteur du centre-ville (anciennement nommée le district 33 par la police), qui couvre, « entre autres, la Main montréalaise », est le « secteur le

⁴³ Il est ici difficile de déterminer si Stéfanie Trudeau (autrice et sujet de la biographie) dresse un lien de causalité, une corrélation ou bien ne fait qu'une simple énonciation des savoirs policiers sur le quartier (culturellement, ethniquement et socialement diversifié) de Côte-des-Neiges et le niveau d'activité criminelle dans ce dernier.

plus chaud de la ville » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 27) en raison du crime organisé (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 73);

- Dans le secteur de Côte-Saint-Luc, il ne se passe « pas grand-chose », sinon des « vols de rues » (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 78);

- Dans l'Ouest-de-l'île, « un groupe de criminels arabes terrorisent des commerçants » (Paul, 2015, p. 245);

- Dans le secteur de Centre-Sud (poste 22), on retrouve « tous les problèmes sociaux associés à la pauvreté, la maladie mentale, la violence, la drogue et la prostitution, aussi bien juvénile, féminine que masculine » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 46).

Bien sûr, ces savoirs policiers se croisent de telle sorte qu'une patrouille peut dire quelle sorte de « clientèle » fréquente quelle institution (de boisson, par exemple) et à quel moment de la semaine (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 68 ; Paul, 2015, p. 42). Le territoire policier prend ainsi forme : il s'agit d'un amalgame de savoirs policiers produits, organisés et classés de la « clientèle », de l'activité (criminelle) ainsi que de leur répartition géographique en secteurs.

À ce sujet, les différents secteurs, tels que ceux que nous venons d'exposer, sont délimités à la façon d'un quadrilatère. Par exemple, « le secteur couvert par le poste 22 est délimité au nord par la rue Sherbrooke, à l'ouest par la rue Amherst, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la rue Moreau, et il inclut le Village gai » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 46). Par conséquent, il est primordial, pour la patrouille, de connaître les rues et la disposition dudit secteur : « Personnellement, je ne me sentais à l'aise avec un secteur que lorsque j'arrivais à en maîtriser toute sa géographie » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 68). À cette délimitation du secteur, la patrouille ajoute des « points

d'intérêts » – aussi appelés « foyers de criminalités » (Brodeur, 2003a, p. 218) ou « hotspots » (Jobard et de Maillard, 2015, p. 171) – comme « les parcs les plus problématiques à surveiller [...] » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 63). En outre, cette façon de produire le territoire – cette façon de classer et d'administrer les savoirs policiers – est en partie le résultat de son architecture réfléchie.

3.2 Le territoire policier, un héritage militaire?

La production du territoire – du moins, pour la plupart des grandes villes en Occident – a des origines architecturales qu'on peut attribuer à la logique et à la cartographie de la reconnaissance militaire (Scott, 1998, p. 55). Une des raisons historiques motivant cette organisation territoriale serait la possibilité pour le pouvoir en place de maintenir ou de réprimer les révoltes (Scott, 1998, p. 55).

Pour ainsi dire, l'origine du découpage des espaces sous les formes géométriques que nous connaissons vient d'une logique militaire. En effet, il s'avère que cette façon d'établir la ville – de façon simple et répétitive – « est plus facile à administrer et à policer » [traduction personnelle] (Scott, 1998, p. 55). Par exemple, cela rend la tâche plus simple pour collecter les taxes, faire un recensement, contrôler une insurrection, installer un système d'égout et de canalisation, mettre en place du transport public, ramasser les poubelles, etc. (Scott, 1998, p. 57). De plus, il est plus simple pour la police de retrouver le domicile des suspects, de planifier des itinéraires de patrouille et d'effectuer du « renseignement ».

Pour la patrouille, le « territoire policier » se détermine d'abord par l'adaptation à l'architecture et à la répartition de l'espace, mais aussi, comme nous l'avons exprimé,

par «la compréhension des spécificités locales, la construction d'un réseau d'interactions et d'informations avec la population, aussi étendu que diversifié que possible, la permanence et l'enracinement » (Monjardet, 2010, p. 135). À cet effet, nous repérons deux types de rapport déployé par la patrouille sur son territoire : le « rapport d'occupation » et le « rapport d'investissement ».

3.2.1 Territoire policier, territoire occupé

Le rapport « d'occupation » « met en scène la présence policière en patrouillant en des lieux spécifiques, jour après jour » (Morelle, 2017, p. 471). Par exemple, dans le quartier Saint-Michel à Montréal, des témoignages rapportent que « la police organise ses patrouilles pour cibler les lieux où les jeunes se réunissent » et « maintient une présence importante et constante dans le quartier » allant même jusqu'à donner l'impression d'une omniprésence sur le territoire, comme l'exprime des résident.e.s du quartier : « Partout... J'ouvre ma fenêtre, je vois la police en avant de chez nous. Je vais au parc avec mes amis, ils sont là (Homme, Noir) » (MTL sans profilage, 2018, p. 37).

L'occupation du territoire tombe dans la rhétorique et la stratégie militaire⁴⁴. Le territoire, les quartiers sont vus comme « des espaces à reconnaître et à conquérir, à quadriller avec le risque d'être à découvert et à s'exposer au danger » (Morelle, 2017, p. 473). Comme nous l'avons exposée plus haut, cette logique militaire implique pour la patrouille « une fine connaissance de l'architecture des lieux » (Morelle, 2017, p.

⁴⁴ Des stratégies d'ailleurs souvent issues du répertoire de la domination coloniale. Cet aspect sera détaillé un peu plus loin dans le chapitre.

474). En outre, les frontières, les limites des espaces patrouillés ne sont pas que « physiques », c'est-à-dire que le quartier, le district, le territoire est, pour une bonne part, socialement construit : c'est « un cadre des pratiques sociales autant qu'une représentation spatiale des sociétés » (Meier, 2018, p. 168). Autrement dit, le territoire policier, c'est aussi un acte de « frontiérisation » (*bordering*) lié au « processus d'ordonnement sociopolitique (*ordering*) et à celui de la construction de la figure de l'autre (*othering*) » (Meier, 2018, p. 168), ce qui n'est pas sans rappeler la construction des savoirs policiers tels qu'exposés dans le chapitre précédent⁴⁵.

Cet ordonnancement du milieu passe par la multiplication des polices de « proximité » ou de « communauté », des pratiques de « rondes », des « quadrillages » et « de tous les dispositifs d'occupation du territoire par l'exhibition des uniformes et l'infiltration d'unités en civil » (Rigouste, 2018a, p. 41). De sorte que, pour reprendre l'exemple du quartier Saint-Michel, les résident.e.s se sentent constamment épié.e.s, contrôlé.e.s, voire harcelé.e.s :

« Des fois oui, je me sens observée » (Femme, Noire)

« Je suis sûr qu'ils nous surveillent » (Homme, Maghrébin)

« Ils ralentissent, des fois, ils stationnement même. Des fois, ça arrive qu'ils stationnent et qu'ils regardent un peu sans vraiment nous parler » (Homme, Maghrébin)

« Des fois, on marche et on voit des voitures de police qui passent. Ils ralentissent et nous regardent. Ils s'en vont et refont le tour encore,

⁴⁵ En bref : la construction de « l'autre », la construction des « clientèles diversifiées », « est l'une des facettes de la construction d'une identité collective en tant qu'elle est liée à un territoire spécifique » (Meier, 2018, p. 168).

ralentissent et nous regardent. Ils font ça 3-4 fois de suite » (Homme, Noir). (MTL sans profilage, 2018, p. 37)

3.2.1.1 Y a-t-il occupation parce qu'il y a du danger?

Dans ce rapport d'occupation, se trouve aussi le sentiment de danger que dit ressentir la police dans les lieux patrouillés. Durant leur ronde, les agent.e.s écrivent être plongé.e.s dans le « feu grisant de l'action » (Anglade, 1995, p. 82). Ainsi abordé, leur travail les place constamment sur le qui-vive : « [...] l'inattendu risque de survenir n'importe quand et n'importe comment » (Anglade, 1995, p. 116); « tout peut arriver à chaque seconde » (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 73). Un policier va même écrire que le stress devient un « compagnon de route » (Paul, 2015, p. 17).

On comprend de ces témoignages que le « danger » qui accompagne « l'action » traduit une peur de l'« autre », notamment en raison d'une vision du territoire perçu comme un lieu de conflit. Par exemple, lorsque la police fait face à des mouvements de contestation, elle qualifie les événements de « zones de guerre » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 75). Conséquemment à cette vision, la peur ultime pour la patrouille est de perdre la vie (Cardinal et Lapierre, 2006, p. 73 ; Tétrault et Trudeau, 2015, p. 76). Notons ici que les biographies mentionnent la peur de la police qu'un.e agent.e meurt en service, alors qu'elles ne mentionnent pas la crainte qu'un.e citoyen.ne meurt lors d'une intervention policière.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'un « homme en crise » (*Un homme en crise maîtrisé au centre-ville*, 2017) ou bien de « roches, bouteilles, morceaux de pavé, excréments, urine, clôtures de métal, poubelles, cocktails Molotov, pièces pyrotechniques et même de l'acide » que des participant.e.s maniganceraient d'utiliser lors de manifestations

(Tétrault et Trudeau, 2015, p. 82)⁴⁶, les dangers et la violence à laquelle s'exposerait la police sont des conditions d'usage et de justification (et de légitimation) de leur propre violence (Fassin, 2011, p. 185 ; Morelle, 2017, p. 474 ; Tétrault et Trudeau, 2015, p. 20). Sur ce point, on ne manque pas de souligner un paradoxe: est-ce que la violence policière se produit en réaction à la violence des résident.e.s, ou est-ce la violence des résident.e.s qui se produit en réaction au rapport d'occupation?

Quoi qu'il en soit, le fait d'être ainsi exposée aux « violences » des habitant.e.s renforce, chez la patrouille, « le sentiment d'être extérieure à ces espaces et d'être différente de leurs résidents » (Morelle, 2017, p. 475). Ce « sentiment » fait écho à certaines caractéristiques de la « personnalité policière » que nous avons exposées dans le chapitre précédent⁴⁷. Notamment, nous pensons ici à « l'isolement social », à « la fermeture sur le corps policier » et à « la solidarité interne » dont ferait preuve une bonne part de patrouilleurs et de patrouilleuses (Lamarche, 2004, p. 7).

Par conséquent, « ces expériences, construites sur le recours à la force, semblent avoir posé les fondements d'une représentation [du territoire, des quartiers et des « espaces publics »] sur les registres du conflit et de la dangerosité, également sur celui de la distinction sociale » (Morelle, 2017, p. 475). En d'autres mots, le rapport d'occupation du territoire, dont fait preuve la patrouille, traduit non seulement une représentation,

⁴⁶ Dans son ouvrage intitulé « Mater la meute : la militarisation de la gestion policière des manifestations », Lesley J. Wood explique que cette énumération « d'armes » que les manifestant.e.s maniganceraient d'utiliser vient originellement d'une communication policière en prévision de manifestations altermondialistes à Seattle en 1999 aux États-Unis. Depuis, de multiples services de police répètent cette énumération sans que rien ne vienne pour autant prouver l'utilisation de ces armes par les manifestant.e.s (2015, p. 218-219).

⁴⁷ Ces caractéristiques de la personnalité policière, rappelons-le, se retrouvent dans un manuel utilisé lors d'un cours en techniques policières.

une production et un ordonnancement du territoire, elle exprime aussi un portrait homogénéisé de « l'autre ».

3.2.2 Une occupation qui facilite le renseignement

Ce que les biographies susmentionnées mettent aussi en évidence, c'est l'importance de la cueillette d'informations, par le biais d'informateurs ou d'informatrices, dans la construction de « l'autre ». À cet effet, la capacité « d'établir et de maintenir des relations de confiance » avec des résident.e.s prêt.e.s à donner de l'information sur des individus, des organisations ou des activités (criminelles) est une partie importante de l'activité de la patrouille. Cette pratique est par ailleurs doublement récompensée. D'une part, par la hiérarchie policière et, d'autre part, par les saisis de marchandises illégales (p. ex. : des armes, des stupéfiants, etc.) que la police exhibe comme des trophées de chasse (Paul, 2015, p. 19)⁴⁸.

Le recrutement d'informateurs et d'informatrices produit ce qu'on appelle un « rapport d'investissement ». Ce dernier est un rapport privilégiant « dans une certaine mesure les interactions avec les habitants à des fins de renseignement et d'interpellation, voire de médiation » (Morelle, 2017, p. 471). Seulement, le rapport « d'investissement » recherche plus la création de contacts et la création de savoirs sur les individus et les groupes. Par exemple, lorsque la patrouille recrute un informateur ou une informatrice, c'est l'occasion de recueillir une multitude d'informations personnelles (comme le

⁴⁸ On peut notamment voir dans la biographie de Philippe Paul des photos où ce dernier pose avec devant lui, placées en avant-plan sur une table, un lot important d'armes à feu saisies à la suite d'une enquête policière.

poids, l'âge, la taille, le sexe, le teint, etc.; les sphères d'activités criminelles; les véhicules utilisés; les relations pertinentes ainsi que l'occupation) sur des individus et des groupes et de lier ces derniers à une adresse, à un lieu, à un quartier (École nationale de police du Québec, 2018b). Dans cette optique, les constats d'infraction (École nationale de police du Québec, 2018a) et les rapports d'événement (École nationale de police du Québec, 2018b) servent à situer des individus et des groupes sur le territoire.

Pour ainsi dire, le rapport d'investissement s'inscrit dans la police dite « de renseignement ». À cet effet, la « Section recherche et planification » du SPVM est un bon exemple d'une telle pratique. Cette dernière collige des informations regroupées sous neuf thèmes :

Le contexte démographique et économique, un regard sur les citoyens de Montréal, la gouvernance, la criminalité et la victimisation, la sécurité des populations ayant des besoins particuliers, l'occupation de l'espace urbain, la sécurité dans les transports, la gestion de foule et des situations de crise, l'environnement organisationnel et budgétaire (SPVM, s. d.-d).

Cette « Section de recherche et de planification » aide le SPVM à prévoir, entre autres, ses stratégies d'intervention et de prise de décisions sur le territoire de l'île de Montréal (Wood, 2015, p. 191). En d'autres mots, la « Section de recherche et de planification » facilite « l'occupation ». Dans cet ordre d'idée, pour les résident.e.s, le rapport d'investissement ne semble pas être vécu comme une simple « recherche d'informations » :

Ils se promènent, ils se parkent sur le coin, ils patrouillent. Ils regardent, ils prennent des photos. Ils font juste arrêter des automobilistes comme ça. Ils regardent le monde qui ont leur probation. Ils leur questionnent (sic) par exemple et regardent s'il y a du monde dans le quartier qui ont manqué leur date d'appel en cour. Ils nous suivent de près. Dans le fond, je pense qu'ils veulent juste faire sortir plein de monde de la rue (Homme, Noir) (MTL sans profilage, 2018, p. 38).

Un policier est venu nous voir pour nous demander qu'est-ce qu'on faisait. On était juste deux autour d'un building et ils nous ont demandé qu'est-ce qu'on faisait. Ils nous ont demandé si on savait des choses, des affaires de même... Dans ma tête, c'est comme pourquoi? Si on a l'air suspect, ben pourquoi on a l'air suspect. On est assis, c'est tout, c'est le soir et c'est les vacances. C'est sûr qu'on sort le soir on n'a pas d'école. Pourquoi nous? On ne crie pas, on ne crie pas fort, on parle très doucement (Homme, Maghrébin) (MTL sans profilage, 2018, p. 39).

Ils m'ont demandé plein d'affaires, sur quelle rue j'habitais, si je connaissais du monde qui habitait là (Homme, Métis)(MTL sans profilage, 2018, p. 51).

Ces contrôles effectués par la patrouille, qui témoignent du rapport d'investissement, sont en quelque sorte vécus comme « un rite de passage pour les jeunes racisés » (MTL sans profilage, 2018, p. 45). En outre, ce rapport d'investissement joue un rôle capital dans la production de « l'autre » et, par extension, du territoire policier.

3.2.3 La patrouille produit le territoire et les rapports au territoire

D'abord, qu'il s'agisse du « rapport d'occupation » ou du « rapport d'investissement », les deux témoignent de l'appréhension ainsi que des formes de relations qu'entretient la patrouille et les habitant.e.s du territoire (Morelle, 2017, p. 470). Officiellement, la patrouille, qui « repose sur une présence constante, visible et souvent vécue comme oppressante par les habitants », se fait au nom de la prévention du crime, de la délinquance dans les « quartiers sensibles », « qui n'est souvent pas plus forte que dans les territoires voisins » (Fassin, 2011, p. 89). Officieusement, le rapport d'occupation et le rapport d'investissement traduisent le rôle de la patrouille dans la production du territoire, d'une part, et des rapports aux territoires, de ses perceptions et de ses frontières, d'autre part.

Du rapport d'occupation se dresse les frontières (physiques comme abstraites) du territoire policier, alors que du rapport d'investissement émerge les savoirs sur les « clientèles diversifiées » ou « problématiques » dudit territoire. De cette façon, les individus et les groupes, classés en fonction des variables exposées dans le chapitre précédent (l'origine ethnique, la couleur, le statut social, l'activité économique et l'identité de genre ou l'identité sexuelle) ou classés en fonction de leurs activités, sont non seulement répertoriés et administrés sous la forme de savoirs, ils peuvent aussi être suivis et contrôlés à tous moments, grâce aux bases de données de la patrouille et à leur présence sur le territoire, ce qui, pour les « clientèles diversifiées » peut avoir « un constant effet de réassignation à leur statut précaire » (Meier, 2018, p. 171). Cette réalité s'illustre dans la quantité importante du nombre de contrôles et d'interpellations policières que subissent les personnes autochtones et les personnes racisées sur le territoire de Montréal. C'est ce que révèle un rapport de recherche remis au SPVM en août 2019 :

Les personnes autochtones et les personnes noires affichent des disparités très élevées – entre 4 et 5 fois plus de chances que les personnes blanches – quant à leur probabilité moyenne de se faire interpellé par le SPVM . Quant aux personnes arabes, elles sont en moyenne deux fois plus susceptibles d'être interpellées que les membres de la majorité non-racisée (Armony *et al.*, 2019, p. 10).

Par ailleurs, le rapport expose que les femmes autochtones constituent un groupe particulièrement ciblé par les interpellations policières : « elles courent 11 fois plus de chances de se faire interpellé que les femmes blanches » (Armony *et al.*, 2019, p. 11). Mis à part les femmes autochtones, le rapport établit que les hommes ont toujours une « probabilité moyenne plus élevée » d'être interpellés par la patrouille (particulièrement les personnes noires et arabes) (Armony *et al.*, 2019, p. 88). Est ainsi mise à jour, une modulation du contrôle genré (Peterson, 2000), voire racialisé, colonial et patriarcal (Quijano, 2007) de l'espace. Les rapports au territoire se transforment :

« ce n'est plus la frontière qui contrôle les identités, mais les identités qui déterminent les possibilités de franchissement des frontières » (Meier, 2018, p. 172).

3.3 Le territoire policier : un panoptique?

Le territoire policier – occupé et investi – ainsi décrit est à l'image du « panoptique carcéral » de Michel Foucault. Il incarne « le fantasme d'un pouvoir capable de tout voir et de le faire savoir de manière à générer de l'autocontrôle » (Rigouste, 2018a, p. 41). En d'autres mots, le territoire policier permettrait l'expression de formes de savoirs qui sont en même temps des techniques de régulation de la population. Ce faisant, « le panoptique policier se déploie à toutes les échelles, depuis l'espace, où se multiplient les satellites de surveillance, jusqu'au cœur de la vie humaine [...] » (Rigouste, 2018a, p. 42). Ainsi, le territoire policier serait le « développement rationalisé du contrôle » (Rigouste, 2012, p. 41) comparable à la surveillance coloniale (Crosby et Monaghan, 2018 ; Monaghan, 2013 ; Wolfe, 2006) et à la surveillance racialisée (Browne, 2012).

Pourtant, les effets de la patrouille et du territoire policier sont d'une efficacité peu démontrable vis-à-vis de la criminalité. Par exemple, en ce qui concerne le commerce illégal de drogues, la patrouille « régule le trafic plus qu'elle ne l'éradique : elle gêne les dealers par ses passages répétés, tente d'en limiter la présence et la visibilité, non sans avoir des velléités, en vain, de l'éradiquer » (Morelle, 2017, p. 477). En revanche, la présence de la patrouille dans les espaces publics tendrait à modifier les « perceptions » qu'ont les citoyen.ne.s de leur environnement et augmenterait leur sentiment de sécurité (Brodeur, 2003b, p. 122 ; Ericson, 1982, p. 7). Toutefois, nous doutons que ce sentiment de sécurité soit autant partagé chez les « clientèles diversifiées » qui sont, comme nous l'avons vu, plus sujettes à la surveillance.

Autrement dit, on pourrait croire que la patrouille est une « mise en scène de cette sécurisation à défaut de parvenir à supprimer [la criminalité] » (Morelle, 2017, p. 478) :

Si l'on considère donc l'ensemble de ces éléments et si on les confronte aux expériences réalisées dans plusieurs pays qui montrent de façon quasi constante que les patrouilles ne servent ni à réduire les chiffres de la délinquance ni même à diminuer le sentiment d'insécurité, on est bien conduit à penser que le travail de la police des banlieues⁴⁹ a une fonction différente de celle qu'on lui prétend (Fassin, 2011, p. 349).

Comme nous l'avons exprimé précédemment, les interactions entre la patrouille, les individus et les groupes sur le territoire ne sont qu'un « rappel à l'ordre social » (Fassin, 2011, p. 349). C'est-à-dire que les interactions « imposent à chacun[.e] de se trouver à sa place; elles signifient aux jeunes de cité⁵⁰ qu'ils [ou elles sont des sujets] de l'État contrôlable à l'envi par ceux qui détiennent en [leur] nom le monopole de la violence légitime » (Fassin, 2011, p. 349).

3.3.1 De savoirs policiers à savoirs étatiques

La patrouille, plus qu'une simple représentation symbolique de l'État, joue un rôle dans la production du territoire. Au Québec, la patrouille joue un rôle dans la relation entre « l'ordre social », et « l'ordre spatial », notamment par la « mise en ordre » des

⁴⁹ Dans l'exemple français ci-haut, le terme « banlieue » ou « cité » fait référence aux quartiers souvent défavorisés en périphérie des grandes villes et qui sont en grande partie habités par des populations pauvres et /ou racisées.

⁵⁰ Voir la note précédente

différentes « clientèles » (tel qu'exposé dans le chapitre précédent)⁵¹ et de leurs actions dans l'espace public (Fauveaud, 2014, p. 2). En fait, la présence récurrente de la patrouille « tend à façonner un imaginaire policier articulé à la production de figures spatiales » (Morelle, 2017, p. 471), telles que le « quartier chaud », un espace « hostile » qui renforcera le caractère extérieur de la patrouille.

D'une part, la patrouille incarne la dimension coercitive de l'État, « ayant pour principal objectif de faire respecter des lois, codes, principes ou normes à des individus et des groupes » (Fauveaud, 2014, p. 2). En ce sens, la patrouille étant « à la fois machine répressive et productrice de subjectivités, elle quadrille la vie quotidienne tout en participant à la fabriquer » (Rigouste, 2018a, p. 33).

D'autre part, la patrouille s'approprie et construit le territoire : le territoire policier se révèle être un instrument de territorialisation (Fauveaud, 2014, p. 2) tirant ses racines de la surveillance coloniale et de la surveillance racialisée. Ce faisant, le territoire policier suit une « logique d'élimination » (Wolfe, 2006) où – d'abord, historiquement, les autochtones, mais aussi – les « clientèles diversifiées » sont vues comme une menace au projet d'acquérir la terre et d'établir un État postcolonial⁵² (Monaghan, 2013, p. 489). Cette logique, défendue par la patrouille comme le fait de se défendre pour survivre (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 21) se traduit par un « nettoyage » du territoire, des quartiers, des espaces publics. En d'autres termes, le territoire policier se base sur

⁵¹ Sur la base de catégories de nature différente, comme l'origine ethnique, la couleur, le statut social, l'activité économique et l'identité sexuelle, sans pour autant réfléchir leur intersection.

⁵² La terminologie employée ici s'applique, comme nous l'avons souligné, avant tout aux personnes autochtones. Bien que les stratégies et les discours policiers aient changé avec le temps, nous croyons que la logique d'appropriation coloniale soit encore d'actualité. Parmi les objectifs des pratiques policières se trouve une constante : éliminer les indésirables sur le territoire (Rigouste, 2012).

la négation des « clientèles diversifiées » sur le territoire au profit de l'identité et de l'existence du sujet national blanc, masculin, dans l'espace public.

Il est possible d'argumenter qu'à travers les actions et les effets que nous venons de décrire, « le gouvernement instrumentalise la police, ses statistiques, ses interventions : bien plus que ce n'était le cas une décennie plus tôt, les forces de l'ordre sont utilisées par les autorités pour les légitimer, fût-ce au prix d'une falsification des faits et d'un dévoiement des missions » (Fassin, 2011, p. 295). Dans cet ordre d'idée, l'État ferait « œuvre utile » des territoires et des savoirs policiers. Pour autant, nous croyons que la patrouille contribue aux savoirs étatiques non pas seulement de manière instrumentale ou par « contingence fortuite ». Nous croyons que la patrouille contribue spécifiquement aux savoirs étatiques lorsqu'il y a « convergence prévisible de [ses] attentes avec les objectifs du pouvoir » (Fassin, 2011, p. 295), ce qui s'exprime, comme nous venons de le démontrer, dans la conquête, l'occupation, l'ordonnancement et l'administration du territoire.

CONCLUSION

« En fait à vrai dire
on a aucune idée t'es qui
On veut seulement t'identifier
pourquoi se sentir attaqué? »
« Tu veux savoir pourquoi?
First tu m'dis que tu me connais pas
mais connais-tu le voisin d'en-face
ou bien la petite madame d'en-bas? » « Non »
« Connais-tu chaque citoyen de la ville? » « Non »
« Alors pourquoi susciterais-je plus ton intérêt?
Qu'est-ce qui me différencie
entre telle ou telle personne ici
qu'est-ce qui dans mon apparence
fait que tu me demandes mes IDs »

Webster, « SPVQ » (2012)

Dans cette chanson où il relate une interpellation qu'il a subie, l'artiste Webster expose une des facettes les plus visibles du travail de patrouille. Néanmoins, plus qu'une simple activité d'interpellation ou encore d'observation professionnelle dont la finalité serait de reproduire « l'ordre » dans la société, la patrouille est ici abordée comme un mécanisme de surveillance qui prend la forme d'un ensemble de « techniques qui rendent descriptibles les individus [et les groupes] et sur lesquelles prennent appui les relations de pouvoir » (Denis, 2013, p. 148). Partant de cette définition, notre mémoire parvient à décrire des mécanismes sociologiques et politiques des procédés de surveillance policière dont la patrouille en exprime la forme la plus visible.

D'abord, le premier chapitre synthétise les différentes cibles historiques de la surveillance policière au Québec et au Canada, pour ensuite construire, problématiser (notamment à l'aide de diverses questions) et encadrer notre objet de recherche. En bref, il s'agit de s'intéresser à la façon dont la patrouille construit des savoirs sur la société, d'une part, et sur la façon dont la patrouille contribue aux savoirs d'État, d'autre part. Le tout, en nous basant sur l'analyse d'un ensemble de textes, de manuels, de notes de cours et de biographies écrites par et pour des policiers et des policières.

Le second chapitre, quant à lui, interroge plus spécifiquement les principes et les présupposés qui organisent la production et les usages des savoirs policiers sur la société. Il précise aussi les implications de la production de tels savoirs. D'abord, il apparaît que les savoirs policiers au Québec relèvent de plusieurs acteurs et actrices: les organisations policières, l'ENPQ, les universités québécoises, certains organismes privés, les représentations et les stéréotypes sociaux, ainsi que les agent.e.s qui patrouillent le territoire. Ensuite, l'étude de la socialisation associée à la formation policière préalable expose que ces savoirs sont opérationnels et performatifs, d'une part, et qu'une grande discrétion est accordée à la patrouille dans l'application de tels savoirs, d'autre part. Enfin, il s'avère que les savoirs policiers sont une taxinomie: ils décrivent les individus et les groupes, les classent en catégories et leur imposent une identité. De cette taxinomie découlent des pratiques d'altérité qui cherchent à structurer les relations sociales et les institutions de façon à favoriser l'identité et l'existence du sujet national blanc et masculin dans l'espace public.

À cette articulation entre savoirs policiers, altérité et identité, le troisième chapitre ajoute la notion de « territoire ». De cet ajout ressortent des formes de relations qu'entretient la patrouille avec les habitant.e.s du territoire, comme le « rapport d'occupation » et le « rapport d'investissement ». Plus exactement, il apparaît que les individus et les groupes, classés en fonction des variables comme l'origine ethnique, la

couleur, le statut social, l'activité économique et l'identité de genre ou l'identité sexuelle – ou classés en fonction de leurs activités – sont non seulement répertoriés et administrés sous la forme de savoirs, ils peuvent aussi être suivis et contrôlés à tous moments grâce aux bases de données de la patrouille et à leur présence sur le territoire. Pour les « clientèles diversifiées », cela peut avoir un « un constant effet de réassignation à leur statut précaire » (Meier, 2018, p. 171). Ce faisant, la patrouille nous apparaît comme étant bien plus qu'une simple représentation symbolique de l'État. Bien que la patrouille incarne une dimension coercitive de l'État, elle s'avère aussi être un instrument de territorialisation tirant ses racines de la surveillance coloniale et de la surveillance racialisée. En d'autres termes, la patrouille construit et s'approprie le territoire en se basant sur la négation des « clientèles diversifiées » sur le territoire au profit de l'identité et l'existence du sujet national blanc, masculin, dans « l'espace public ». Ainsi présentée, la surveillance policière n'est ni passive, ni le simple fait de recueillir de l'information, mais la performance du pouvoir sur les individus et sur les groupes dans « l'espace public » et parfois privé. En revanche, comment, de ces conclusions, pouvons-nous expliquer la contribution de la patrouille aux savoirs étatiques? Les différentes conclusions de chaque chapitre permettent d'établir que la patrouille contribue aux savoirs étatiques non pas seulement de manière instrumentale ou par « contingence fortuite ». La patrouille contribue aux savoirs étatiques lorsqu'il y a « convergence prévisible de [ses] attentes avec les objectifs du pouvoir » (Fassin, 2011, p. 295), ce qui s'exprime, comme il fut exposé, dans la conquête, l'occupation, l'ordonnancement et l'administration du territoire.

Cela dit, nous sommes conscients que plusieurs enjeux relatifs à la patrouille du territoire n'ont pas été abordés, mais seraient pourtant pertinents pour des recherches ultérieures. Notamment, la distinction politique souvent exercée entre l'espace public et l'espace privé et l'invisibilisation que cela peut entraîner de certaines pratiques policières. Nous pensons par exemple aux cas de violence conjugale, de « tapage

nocturne ». Comment la patrouille exerce-t-elle sa présence dans « l'espace privé »? Où se situent la distinction et le chevauchement entre « l'espace privé » et « l'espace public »? Jusqu'où l'État, par l'entremise de la patrouille, peut-il avoir accès à la sphère privée des individus et des groupes? Par extension, comment l'État intervient-il dans la sphère privée?

Dans la même lancée, nous n'avons pas abordé le rôle que peut jouer la patrouille dans les programmes de « revitalisations » et de « réhabilitation » des quartiers et de ses habitant.e.s, comme lorsque la police décide de fermer un « squat », sous prétexte que le bâtiment « serait devenu comme beaucoup d'autres bâtiments à Montréal : dangereux, insalubre et impropre à l'habitation [...] » (Tétrault et Trudeau, 2015, p. 55). Quel rôle joue la patrouille dans le démantèlement des quartiers, d'un côté, et leur embourgeoisement, de l'autre côté? Quel rôle joue la patrouille dans la composition sociale et culturelle de certaines parties du territoire?

Qui plus est, nous n'avons pas abordé la question du travail conjoint (ou en silo) de la patrouille avec d'autres agences vis-à-vis des savoirs étatiques. Par exemple, est-ce que les savoirs policiers contribuent aux savoirs étatiques de la même façon que les savoirs de la Direction pour la protection de la jeunesse (DPJ)? Ou encore, est-ce que les agences de sécurité privées contribuent de la même façon aux savoirs étatiques que la patrouille? À l'instar des parallèles que nous faisons dans le premier chapitre entre le système des réserves au Canada – et dans le troisième chapitre, le territoire policier – et le panoptique de Foucault, une recherche ultérieure pourrait s'attarder au travail conjoint (ou en silo) de surveillance de différentes institutions, publiques comme privées, vis-à-vis de la construction de savoirs étatiques. À ce sujet, nous pensons à une étude effectuée auprès du Service de police de Los Angeles (LAPD) sur la relation entre l'analyse de type Big Data et la surveillance policière. En 2011, le LAPD a commencé à utiliser une plateforme développée par Palantir Technologies (une

entreprise de service et d'édition logicielle spécialisée dans l'analyse du Big Data, aussi appelé mégadonnées) afin de compiler et d'analyser « des données massives et disparates » [traduction personnelle] (Brayne, 2017, p. 983). De l'utilisation de ce nouveau logiciel ressort une amplification des pratiques de surveillance déjà en place, ainsi que des transformations dans la façon d'effectuer les opérations quotidiennes de surveillance (Brayne, 2017, p. 985). C'est-à-dire que l'inclusion d'informations venant d'institutions « généralement non associées au contrôle du crime » [traduction personnelle] sur des individus qui n'ont, au préalable, aucune interaction connue avec la police représente un changement fondamental dans les activités de surveillance selon l'autrice de l'étude (Brayne, 2017, p. 985). En outre, s'agit-il là d'une circulation originale des savoirs entre les institutions, ou bien ne s'agit-il que d'une circulation facilitée par le développement logiciel? En d'autres mots, comment ou à quel degré (si on se concentre sur notre exemple du Québec) les relations de différentes institutions avec la police contribuent-elles aux savoirs étatiques? À notre avis, le contexte social et politique actuellement tendu, accompagné du développement technologique effréné, confirme le sérieux de ces questions et confirme aussi l'importance de continuer à documenter, voire de surveiller les activités policières.

ANNEXE A

GUIDE DES PRATIQUES POLICIÈRES – 2.2.6 INTERVENTION EN MATIÈRE
DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

GUIDE DE PRATIQUES POLICIÈRES

À L'USAGE EXCLUSIF DES CORPS DE POLICE

Section : 2.0 Opérations

Sous-section : 2.2 Surveillance du territoire

Sujet : 2.2.6 Intervention en matière de protection de la jeunesse

En vigueur le : 14 avril 1997

Révisée le : 31 mai 2011

A. DÉFINITIONS

Au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse :

A.1 **Enfant** : personne âgée de moins de 18 ans.

A.2 **Parents** : le père et la mère d'un enfant ou toute autre personne agissant comme titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant.

A.3 **Entente multisectorielle** : engagement des ministères, dont celui de la Sécurité publique, des établissements et des organismes touchés afin d'agir de façon concertée dans les situations où des enfants sont victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique et lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que leur sécurité ou leur développement est compromis ou qu'un crime a été commis à leur endroit.

B. PRINCIPES D'ORIENTATION

* B.1 La sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis notamment lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux (voir annexe A).

* B.2 La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis :
a) s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ);
b) s'il est âgé de moins de 16 ans et ne fréquente pas l'école ou s'en absente fréquemment sans raison;
c) si ses parents ne s'acquittent pas des obligations de soin, d'entretien et d'éducation qu'ils ont à l'égard de leur enfant ou ne s'en occupent pas d'une façon stable, alors qu'il est confié à un établissement ou à une famille d'accueil depuis un an.

* B.3 Lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité d'un enfant ou son développement est compromis pour l'un des motifs prévus aux paragraphes suivants ou qu'un crime a été commis à son endroit, l'entente multisectorielle s'applique :

Abus sexuel a) les enfants victimes d'abus sexuels commis par leurs parents ou par des personnes adultes ou mineures, qu'elles aient ou non une relation d'autorité avec eux;

Abus physique b) les enfants victimes de mauvais traitements physiques de la part de leurs parents ou de personnes adultes, qu'elles aient ou non une relation d'autorité avec eux;

Négligence (Absence de soins) c) les enfants dont la santé physique est menacée par une absence de soins de la part de leurs parents ou d'adultes ayant une relation d'autorité avec eux.

Section : 2.0 Opérations

Sous-section : 2.2 Surveillance du territoire

Sujet : 2.2.6 Intervention en matière de protection de la jeunesse

En vigueur le : 14 avril 1997

Révisée le : 31 mai 2011

B.4 Lorsque l'entente multisectorielle s'applique, le corps de police remet systématiquement l'enregistrement de l'entrevue effectuée avec l'enfant victime au DPJ. Il s'assure de lui faire signer le protocole et le joint au dossier opérationnel (voir le protocole à l'annexe B).

C. PRATIQUES D'APPLICATION

C.1 Le policier qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis doit :

a) signaler sans délai la situation au DPJ.

Signaler →

C.2 Lorsque le DPJ évalue des risques de gestes violents, le policier lui prête l'assistance requise.

Assister →

C.3 Le policier peut pénétrer dans un lieu pour rechercher un enfant et le remettre au DPJ :

a) avec l'autorisation écrite d'un juge de paix;

b) ou sans autorisation, lorsqu'il y a urgence, notamment :

- en cas de péril immédiat;
- s'il y a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis et qu'il y a un risque que celui-ci disparaisse.

Entrer et rechercher enfant →

D. CONSIDÉRATIONS

D.1 Lorsque le DPJ reçoit un signalement où l'entente multisectorielle s'applique, il rapporte la situation au corps de police.

D.2 Le DPJ peut communiquer un renseignement confidentiel au corps de police lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

D.3 Le corps de police peut convenir avec le DPJ d'un protocole de collaboration.

D.4 Afin d'assurer un suivi efficace des dossiers où l'entente multisectorielle s'applique, il est important de noter le suivi réalisé une fois le signalement au DPJ effectué, à savoir les échanges entre les différents partenaires, la stratégie d'intervention adoptée ainsi que les démarches entreprises.

D.5 En vue d'une audition à la Cour du Québec en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, le DPJ permet la communication de l'enregistrement audiovisuel de l'enfant victime, réalisé par un corps de police, selon les conditions prescrites au Protocole d'entente multisectorielle (page 1 de l'annexe B) et au formulaire intitulé Communication de la preuve (pages 2 et 3 de l'annexe B).

Section : 2.0 Opérations

Sous-section : 2.2 Surveillance du territoire

Sujet : 2.2.6 Intervention en matière de
protection de la jeunesse

En vigueur le : 14 avril 1997

Révisée le : 31 mai 2011

E. SOURCES

E.1 *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1), révisée en juillet 2007, les articles :

1 (définition « d'enfant »);

35.1 (enquêtes);

35.2 (autorisation d'amener);

35.3 (autorisation de pénétrer dans un lieu);

38 (sécurité ou développement considéré compromis);

38.1 (sécurité ou développement peut être considéré comme compromis);

39 (signalement obligatoire);

72.7 (transmission d'information par le DPJ);

72.8 (communication de renseignements confidentiels).

E.2 *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, Gouvernement du Québec, 2001, Québec, 41 pages.

F. ANNEXES

F.1 Annexe A : Article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse.

F.2 Annexe B : Protocole d'entente multisectorielle.

ANNEXE B

« DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ? » (AMÉRINDIENS – BLANCS)

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ?

LES RÉALITÉS	POUR LES AMÉRINDIENS	BLANCS
LA SPIRITUALITÉ	<p>Croyance en un cercle sacré de la vie dont il résulte:</p> <ul style="list-style-type: none">° un équilibre entre la nature et la vie: respect de l'environnement;° un respect de la vie sous toutes ses formes: avant de tuer un animal, l'Amérindien lui demande pardon et ne tue que pas nécessité;° une acceptation du sens de la vie et de son mouvement;° une vision sacrée de la vie: importance de la religion;° reconnaissance d'un monde où règne les esprit: communication avec les morts.	<p>Croyance en l'évolution et au progrès dont il résulte:</p> <ul style="list-style-type: none">° une volonté de maîtriser la nature;° un divorce d'avec la nature et les cycles de la vie: l'homme blanc méconnaît les animaux et la forêt;° l'utilisation des forces de la nature aux seule fins de l'homme;° l'utilisation de technologies de plus en plus perfectionnées pour maîtriser le mouvement de la vie;° la primauté des valeurs matérielles; recherche de la consommation.
LA PROPRIÉTÉ	<p>Attachement à la terre, propriété collective (tous y ont accès) de la communauté: la terre est considérée comme la mère nourricière.</p>	<p>Propriété privée des terres afin d'exploiter les ressources naturelles. Certains individus utilisent les terres et les ressources alors que d'autres n'y ont pas accès.</p>

Inspiré de: CAMPEAU, Robert et Coll., *Individu et société, Introduction à la sociologie*, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 1993.
ISBN 2-89105-482-2

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ?

LES RÉALITÉS	AMÉRINDIENS	POUR LES BLANCS
LA QUALITÉ DE VIE	Temps vécu en relation avec les saisons.	Temps lié à la technologie et à l'efficacité.
LE TRAVAIL	Société fondée sur l'égalité des hommes: Il n'existe ni obligation du travail ni organisation hiérarchique du travail: importance des valeurs communautaires.	Apparition d'inégalités sociales basées sur le travail et la consommation: l'importance des valeurs centrées sur l'individu.
L'ÉTAT	Absence de pouvoir de coercition et de l'État au-dessus des individus: la règle du don assure l'ordre et la paix sociale.	Présence d'un ordre extérieur et coercitif à l'égard de l'individu: l'État.
L'ÉCONOMIE	La société amérindienne favorise l'échange de cadeaux dans des circonstances bien précises, ce qui assure la circulation et le partage des biens produits.	Incitation à la consommation à tous prix: elle détermine souvent le statut social des individus.

Inspiré de: CAMPEAU, Robert et Coll., *Individu et société, Introduction à la
sociologie*, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 1993.
ISBN 2-89105-482-2

ANNEXE C

« DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ? » (AFRICAINS – OCCIDENTAUX)

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ?

LES RÉALITÉS	AFRICAINS	POUR LES OCCIDENTAUX
LA FAMILLE	C'est l'unité des vivants, des morts et de ceux qui naîtront après nous. Le "bien" de la familial est plus important que le "bien" individuel.	Père, mère, enfant seulement. La grande famille a perdu totalement de son importance.
LAMORT	Porte d'entrée indispensable et nécessaire pour l'autre monde. Ce n'est pas la fin, c'est un changement d'état. Fait partie d'un cycle de la vie.	On la commercialise. Réalité niée ou du moins, on essaie de l'ignorer.
RELATIONS HOMMES-FEMMES	Cela est l'assurance de la descendance.	En pleine évolution. Tendance vers l'égalité.
LA DESCENDANCE	L'avenir sur cette terre et surtout dans l'autre monde est important. Donc seule la descendance peut assurer la continuité du groupe.	Cela satisfait le besoin de paternité et de maternité.

SOURCE: *Afriquébec*, no.1, Janvier 1991.

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ?

LES RÉALITÉS	POUR LES AFRICAINS	OCCIDENTAUX
LA CONNAISSANCE	Sagesse. "Un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle."	Tout est exprimé en mots. L'écrit est plus vrai que la parole.
LA VÉRITÉ	L'harmonie est obtenue par la palabre, la vérité est sociale avant d'être objective	On cherche une vérité absolue et objective, qui sera valable pour tous et correspondra à la réalité.
L'AMITIÉ	L'amitié est synonyme de sacrifice mutuel.	"La vraie est rare"; rare est la relation gratuite qui n'est pas influencée par l'argent, le sexe ou les besoins matériels.
LE TRAVAIL	C'est un moyen de subsistance et un moyen de communication autre que celui représenté par le village.	Le travail est la valeur la plus importante de toutes les valeurs humaines. Toute la vie est annexée au travail (vie conjugale, familiale, sociale ...) Pour les enfants, il est remplacé par l'école.
L'ARGENT	L'argent est un bien commun dans une famille. Un bien nécessaire.	C'est un pouvoir économique et social. Tout est exprimé en argent et en rapport économique.

SOURCE: *Afriquébec*, no.1, Janvier 1991.

ANNEXE D

FICHE D'IDENTIFICATION (INFORMATEUR)

Fiche d'identification (informateur)

NO : IN -

1. IDENTIFICATION DE L'INFORMATEUR

Nom		Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Prénom		DDN (a-m-j) 	
Surnom		SED (FPS)	
Taille	Poids	Cheveux	
Yeux	Teint	NAS 	
Caractéristiques physiques et autres informations personnelles			
Origine ethnique	Couleur de la peau	Nationalité	

PHOTO

2. STATUT DE L'INFORMATEUR

À quelle(s) sphère(s) d'activités criminelles l'information est-elle liée ? (cochez autant de cases que nécessaire)

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agression sexuelle | <input type="checkbox"/> Évasion | <input type="checkbox"/> Pornographie | <input type="checkbox"/> Autre(s) (spécifiez) |
| <input type="checkbox"/> Arme | <input type="checkbox"/> Explosif | <input type="checkbox"/> Prêt usuraire | _____ |
| <input type="checkbox"/> Bande de motards* | <input type="checkbox"/> Extrémiste | <input type="checkbox"/> Prostitution | _____ |
| <input type="checkbox"/> Blanchiment d'argent | <input type="checkbox"/> Fraude | <input type="checkbox"/> Recel | _____ |
| <input type="checkbox"/> Contrebande* | <input type="checkbox"/> Gangstérisme | <input type="checkbox"/> Voie de fait | _____ |
| <input type="checkbox"/> Contrefaçon* | <input type="checkbox"/> Jeu | <input type="checkbox"/> Vol | _____ |
| <input type="checkbox"/> Crime organisé* | <input type="checkbox"/> Meurtre | <input type="checkbox"/> Vol par effraction | _____ |
| <input type="checkbox"/> Drogue* | <input type="checkbox"/> Pédophilie | <input type="checkbox"/> Vol qualifié | _____ |

*Spécifiez :

Informations additionnelles sur la (les) sphère(s) d'activités criminelles :

3. ADRESSE ACTUELLE

Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province
Téléphone ()	Autres numéros (cellulaire, téléavertisseur, etc.)	
Services Internet utilisés (adresse de courrier électronique, site Web, clavardage (site, surnom), forum, serveur FTP, etc.)		

4. VÉHICULES UTILISÉS

#	Marque	Modèle	Couleur	Année	Immatriculation	Prov.	Particularité(s)
a							
b							

NO : IN -

5. RELATIONS PERTINENTES

5.1 Personnes

Nom	Prénom	Surnom	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		Tél. et autres (cell., téléav., ())
SED (FPS)	Immatriculation	Remarques (vérification des bases de données)		

Nom	Prénom	Surnom	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		Tél. et autres (cell., téléav., ())
SED (FPS)	Immatriculation	Remarques (vérification des bases de données)		

Nom	Prénom	Surnom	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		Tél. et autres (cell., téléav., ())
SED (FPS)	Immatriculation	Remarques (vérification des bases de données)		

Nom	Prénom	Surnom	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		Tél. et autres (cell., téléav., ())
SED (FPS)	Immatriculation	Remarques (vérification des bases de données)		

5.2 Endroits fréquentés

Raison sociale	Nom familial de l'endroit		
Adresse (n°, rue, app.)	Ville et Province	Téléphone ()	

Raison sociale	Nom familial de l'endroit		
Adresse (n°, rue, app.)	Ville et Province	Téléphone ()	

Raison sociale	Nom familial de l'endroit		
Adresse (n°, rue, app.)	Ville et Province	Téléphone ()	

6. OCCUPATION

Année	(emploi, association ou spécialité, nom et adresse de l'employeur)

7. SIGNATURES

Superviseur	Nom, prénom	
	Signature	Date (a-m-j)

RENCONTRE	Date (a-m-j)	De (h-min)	À (h-min)	N° d'identification (obligatoire)	IN -
Endroit : _____ Contact par : <input type="checkbox"/> Téléphone <input checked="" type="checkbox"/> En personne <input type="checkbox"/> Écrit				Projet : _____ Restreint : <input type="checkbox"/>	
Réservé à l'Unité du contrôle des informateurs					
Diffusion du renseignement général Si restreinte : <input type="checkbox"/> Document complet ou <input type="checkbox"/> Lignes no. (section 4) à _____ <input type="checkbox"/> Lignes no. (section 4) à _____ <input type="checkbox"/> Lignes no. (section 4) à _____ À quelle agence ou matricule : _____ L'auteur est responsable de renouveler les restrictions Date de renouvellement (a-m-j) : _____ Maximum 6 mois (si plus de 6 mois, indiquer la raison) : _____					

1. COMPENSATION ACCORDÉE À L'INFORMATEUR

Origine Sûreté du Québec N° de contrôle (form. 042-042) _____ Autre _____
 Nature (montant ou autre) _____

2. STATUT DE L'INFORMATEUR

Vérification au CRPQ en date du (a-m-j) _____

<input type="checkbox"/> Mandat d'arrestation <input type="checkbox"/> Mise en liberté (conditions) <input type="checkbox"/> Mandat d'emprisonnement <input type="checkbox"/> Mandat d'amener <input type="checkbox"/> Ordonnance	<input type="checkbox"/> Probation (conditions) <input type="checkbox"/> Libération conditionnelle <input type="checkbox"/> Promesse/engagement <input type="checkbox"/> Restriction <input type="checkbox"/> Susp./Interdiction de conduite	Détails
---	--	---------

3. INFORMATIONS NOMINATIVES
 Les informations nominatives que vous inscrivez dans cette section doivent être **complètes**. Elles doivent aussi être commentées ou expliquées dans votre compte rendu de la section 4.

3.1 Personnes nommées à la section 4

P1	Nom	Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		SED (FPS)
	Remarques (vérifications des bases de données)		Courriel		Immatriculation
P2	Nom	Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		SED (FPS)
	Remarques (vérifications des bases de données)		Courriel		Immatriculation
P3	Nom	Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		SED (FPS)
	Remarques (vérifications des bases de données)		Courriel		Immatriculation
P4	Nom	Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		SED (FPS)
	Remarques (vérifications des bases de données)		Courriel		Immatriculation
P5	Nom	Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre : _____
	Adresse (n°, rue, app.)		Ville et Province		SED (FPS)
	Remarques (vérifications des bases de données)		Courriel		Immatriculation

RENCONTRE		Date (a-m-j)	De (h-min)	A (h-min)	N° d'identification (obligatoire)		IN -
3.1 Personnes (suite)							
P6	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
P7	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
P8	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
P9	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
P10	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
P11	Nom			Prénom		Surnom	
	DDN (a-m-j)	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Téléphone	Téléphone cellulaire	<input type="checkbox"/> Téléavertisseur	<input type="checkbox"/> Autre : _____	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		SED (FPS)	
	Remarques (vérifications des bases de données)			Courriel		Immatriculation	
3.2 Endroits							
E1	Raison sociale			Nom familial de l'endroit		Téléphone	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		-	
	Remarques (Recherche CIDREQ)						
E2	Raison sociale			Nom familial de l'endroit		Téléphone	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		-	
	Remarques (Recherche CIDREQ)						
E3	Raison sociale			Nom familial de l'endroit		Téléphone	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		-	
	Remarques (Recherche CIDREQ)						
E4	Raison sociale			Nom familial de l'endroit		Téléphone	
	Adresse (n°, rue, app.)			Ville et Province		-	
	Remarques (Recherche CIDREQ)						

RENCONTRE	Date (a-m-j)	De (h-min)	À (h-min)	N°d'identification (obligatoire)	IN -
------------------	--------------	------------	-----------	--	-------------

4. COMPTE RENDU

L # Consigner l'information le plus fidèlement possible en respectant la confidentialité de l'informateur. Regrouper les informations de même nature. Inscrire, entre parenthèses, à qui l'information a été transmise ainsi que toute remarque pertinente.

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	

BIBLIOGRAPHIE

- About, I. (2011). Identités indigènes et police coloniale. Dans P. Piazza, *Aux origines de la police scientifique* (p. 280-301). Paris : Editions Karthala. doi: 10.3917/kart.piaz.2011.01.0280
- Ahmed, S. (2004). Declarations of Whiteness: The Non-Performativity of Anti-Racism. *Borderlands*, 3(2). Récupéré de http://www.borderlands.net.au/vol3no2_2004/ahmed_declarations.htm
- Alain, M. et Grégoire, M. (2007). L'éthique policière est-elle soluble dans l'eau des contingences de l'intervention ? : Les recrues québécoises, trois ans après la fin de la formation initiale. *Déviance et Société*, 31(3), 257. doi: 10.3917/ds.313.0257
- Anglade, E. (1995). *Nom de code: MAO. Parcours du premier policier haïtien à Montréal*. Montréal : Les Éditions du CIDIHCA.
- Anonyme. (2012, juillet). *Guide de survie pour la rédaction d'un constat d'infraction, d'un rapport d'infraction abrégé et d'un complément de rapport d'infraction en matière de sécurité routière et en matière de règlement municipal*. Département de techniques policières - Cégep de Rimouski.
- Anonyme. (2013a). *Clientèle diversifiée*. Département de sciences sociales (sociologie - Cégep de Rimouski.
- Anonyme. (2013b, janvier). *Recueil #1 : Processus méthodique d'enquête - Enquête 2*. Département de techniques policières - Cégep de Rimouski.
- Anonyme. (2013c, 4 janvier). *Recueil #2: Enquête premier niveau - Enquête 2*. Département de techniques policières - Cégep de Rimouski.
- Anonyme. (2014a, janvier). *Directives policières - Interventions policières en situation de crise et lors d'incidents mineurs*. Département de techniques policières - Cégep de Rimouski.

- Anonyme. (2014b, janvier). *L'état de crise - Interventions policières en situation de crise et lors d'incidents mineurs*. Département de techniques policières - Cégep de Rimouski.
- Armony, V., Hassaoui, M. et Mulone, M. (2019, août). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*. Montréal.
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11. doi: 10.7202/1040516ar
- Bouron, S. (2017). Des « fachos » dans les rues aux « héros » sur le web: La formation des militants identitaires. *Réseaux*, n° 202-203(2), 187. doi: 10.3917/res.202.0187
- Brayne, S. (2017). Big Data Surveillance: The Case of Policing. *American Sociological Review*, 82(5), 977-1008. doi: 10.1177/0003122417725865
- Brockman, J. et Keenan, K. T. (2010). *Mr. Big Exposing Undercover Investigations in Canada*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Brodeur, J.-P. (1984). La police: mythes et réalités. *Criminologie*, 17(1), 9-41.
- Brodeur, J.-P. (2003a). Chapitre 7. La police politique: la «haute police». Dans *Les visages de la police. Pratiques et perceptions* (p. 225-254). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Brodeur, J.-P. (2003b). *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. Récupéré de <http://www.jstor.org/stable/10.2307/3323174?origin=crossref>
- Browne, S. (2012). Race and Surveillance. Dans D. Lyon, K. D. Haggerty et K. Ball (dir.), *Routledge handbook of surveillance studies* (p. 72-79). Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.
- Cambron-Goulet, D. (2019, 16 avril). La police de Montréal espionne-t-elle les gens à distance? *Journal de Montréal* (Montréal), section Enquêtes: Affaires policières. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2019/04/16/la-police-de-montreal-espionne-t-elle-les-gens-a->

distance?fbclid=IwAR2Vlok8V7kw_mml8nVWV3KPWsZzsPKU_zBgsAy73G3V50yskSg145wTMHM

- Campeau, R., Sirois, M., Rheault, E., Dufort, N. et Rouleau, S. (1993). Tableau des matières. Dans *Individu et société: Introduction à la sociologie*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.
- Cardinal, J. et Lapierre, L. (2006). *Jacques Duchesneau sur le qui-vive: l'audace dans l'action*. Outremont : Les Éditions Logiques.
- Cégep de Rimouski. (s. d.). *Techniques policières | Cégep de Rimouski*. Récupéré de https://www.cegep-rimouski.qc.ca/programme/techniques-policieres#zone_exploration
- Centre de recherche et de développement stratégique. (2014). *Femmes au sein de la fonction policière: une tendance à la hausse*. École nationale de police du Québec : Observatoire de la relève policière et des trajectoires professionnelles. Récupéré de http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Effectif_spoliciers_femmes_VF_4dec.pdf
- Collège de Maisonneuve. (s. d.). *Techniques policières | Collège de Maisonneuve*. Dans *Collège de Maisonneuve*. Récupéré de <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/programme/techniques-policieres/>
- Collins, P. H. (2000). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York : Routledge.
- Comack, E. (2012). *Racialized Policing: Aboriginal People's Encounters with the police*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Commission populaire sur la répression politique (CPRP). (2016). *Étouffer la dissidence*. Montréal : Lux éditeur.
- Contrôles policiers de rue : la Nouvelle-Écosse décrète un moratoire. (2019, 17 avril). Dans *ICI Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1164895/controles-rue-policiers-minorites-police-profilage-racial-moratoire-nouvelle-ecosse>
- Corriveau, J. (2019, 19 octobre). Profilage racial: la fin du déni au SPVM. *Le Devoir* (Montréal), section Perspectives. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/564700/le-profilage-ici-comme-ailleurs>

- Craig, D. R. (2003). The right to silence and undercover police operations. *International Journal of Police Science & Management*, 5(2), 112–125.
- Crosby, A. et Monaghan, J. (2018). *Policing Indigenous Movements : Dissent and the Security State*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Darley, M. et Gauthier, J. (2018). Bon flic bon genre. L'ordre des sexes dans la police. Dans J. Gauthier et Fabien Jobard, *Police: Questions sensibles* (p. 77-93). Paris : Presses Universitaires de France.
- De Pierrebourg, F. (2013). Gaz de schiste: la GRC et le SCRS sur le qui-vive. Dans *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201301/13/01-4610936-gaz-de-schiste-la-grc-et-le-scrs-sur-le-qui-vive.php>
- Della Porta, D. et Reiter, H. (1998). Introduction. Dans *Policing protest: the control of mass demonstrations in Western democracies* (p. 1-32). Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Denis, C., Descent, D., Fournier, J. et Millette, G. (1991). Chapitre 2 : La culture. Dans *Individu et société*. Montréal : McGraw-Hill.
- Denis, V. (2008a). Comment le savoir vient aux policiers : l'exemple des techniques d'identification en France, des Lumières à la Restauration. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 19(2), 91-105. doi: 10.3917/rhsh.019.0091
- Denis, V. (2008b). Introduction: Que sait la police ? *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 19(2), 3-9. doi: 10.3917/rhsh.019.0003
- Denis, V. (2013). L'histoire de la police après Foucault. Un parcours historique. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 60-4/4bis(4), 139-155. doi: 10.3917/rhmc.604.0139
- Dialogue de civilisations. (1991). *AfriQuébec*, (1).
- Dominique-Legault, P. (2016a). Des savoirs policiers sur les « mouvements marginaux ». Les constructions du projet GAMMA du SPVM. *Criminologie*, 49(2), 301. doi: 10.7202/1038426ar
- Dominique-Legault, P. (2016b, 4 novembre). Pour une surveillance continue et indépendante des opérations policières québécoises. *Le Devoir*, section Idées.

Récupéré de <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/483823/de-la-necessite-d-une-commission-d-enquete-publique-qui-ouvre-la-discussion-a-la-surveillance-continue-et-independante-des-operations-policieres-quebecoises>

- Dreyfus, H. L. et Rainbow, P. (1982). *The Subject and Power* («Le sujet et le pouvoir»; traduction de Fabienne Durand-Bogaert). Dans *Beyond Structuralism and Hermeneutics* (p. 208-226). Chicago : The University of Chicago Press.
- Dubar, C., Tripier, P. et Boussard, V. (2015). Introduction générale. Dans *Sociologie des professions* (p. 7-18). Paris : Armand Collin. Récupéré de <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/sociologie-des-professions--9782200603021-page-7.htm>
- Dupont, B. et Pérez, É. (2006). *Les polices au Québec*. Paris : Presses Universitaires de France.
- École nationale de police du Québec. (2018a). *Constat d'infraction (municipalité)*.
- École nationale de police du Québec. (2018b). *Fiche d'identification (informateur)*.
- Enos, E. et Shingler, B. (2017, 13 mars). Montreal police dispute latest incident of alleged racial profiling, but won't lay charges. Dans *CBC News*. Récupéré de <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/kenrick-mcrae-montreal-police-respond-1.4022988>
- Ericson, R. V. (1982). *Reproducing Order: A Study of Police Patrol Work*. Toronto : University of Toronto Press.
- Fassin, D. (2011). *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris : Seuil.
- Fassin, D. (2012). Sur le seuil de la caverne. L'anthropologie comme pratique critique. Dans *Faire des sciences sociales. Critiquer* (Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales). Paris : (s. é.).
- Fauveaud, G. (2014). Phnom Penh ou l'ordre métropolitain : polices, pouvoirs et territoires. *EchoGéo*, (28). doi: 10.4000/echogeo.13807
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris : Éditions Gallimard.

- Gottschalk, P. (2007). Information systems in police knowledge management. *Electronic Government, An International Journal*, 4(2), 191-203.
- Graeber, D. (2009). *Direct action: an ethnography*. Edinburgh : AK Press.
- Griffiths, C. T. (1988). Native Indians and the police: the Canadian experience. *Police Stud.: Int'l Rev. Police Dev.*, 11, 155.
- Haney-López, I. (2014). *Dog whistle politics: how coded racial appeals have reinvented racism and wrecked the middle class*. Oxford ; New York : Oxford University Press.
- Harding, J. (1991). Policing and Aboriginal justice. *Canadian J. Criminology*, 33, 363.
- Harding, S. G. (dir.). (2004). Introduction : Standpoint Theory as a Site of Political, Philosophic, and Scientific Debate. Dans *The feminist standpoint theory reader: intellectual and political controversies* (p. 1-15). New York : Routledge.
- Harfield, C. (2012). Police Informers and Professional Ethics. *Criminal Justice Ethics*, 31(2), 73-95. doi: 10.1080/0731129X.2012.696960
- Jobard, F. et de Maillard, J. (2015). *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*. Paris : A. Collins.
- Judge OKs « historic » racial profiling class action against City of Montreal. (August 12). *CBC News* (Montréal). Récupéré de <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/racial-profiling-class-action-montreal-police-1.5243861>
- Kempeneers, M. (2006). Entre Marx et Foucault : la question de la reproduction. *Sociologie et sociétés*, 38(2), 73. doi: 10.7202/016373ar
- Kirkup, K. (2019, 1^{er} février). La stérilisation forcée ne toucherait pas uniquement les femmes autochtones. Dans *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/canada/546906/la-sterilisation-forcee-ne-toucherait-pas-uniquement-les-femmes-autochtones>
- Koskela, H. (2012). «You shouldn't wear that body». The problematic of surveillance and gender. Dans D. Lyon, K. D. Haggerty et K. Ball (dir.), *Routledge handbook of surveillance studies* (p. 49-56). Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.

- La Presse canadienne. (2014, 7 février). Des environmentalistes espionnés par le SCRS et la GRC? Dans *ICI Radio-Canada.ca*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/652947/grc-scrcs-espionnage-environmentalistes-northern-gateway>
- Lagacé, P. (2010, 10 août). D'autres Noirs à fouetter. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201008/10/01-4305210-dautres-noirs-a-fouetter.php>
- Lamarche, J. (2004). *Défis policiers: motivation et communication au travail*. Montréal : Modulo-Griffon.
- Lessard, D. (2017, 2 mars). Profilage racial: le SPVM règle systématiquement à l'amiable pour éviter les tribunaux. *La Presse* (Montréal). Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201703/01/01-5074695-profilage-racial-le-spvm-regle-systematiquement-a-lamiable-pour-eviter-les-tribunaux.php>
- L'Heuillet, H. (2002). La généalogie de la police. *Cultures & conflits*, (48). doi: 10.4000/conflits.907
- Loi sur la police*. RLRQ. (2000). c. P-13.1. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-13.1/>
- Loubet Del Bayle, J.-L. (1981). La police dans le système politique. *Revue française de science politique*, 31(3), 509-534. doi: 10.3406/rfsp.1981.416375
- Lyon, D., Haggerty, K. D. et Ball, K. (2012). Introducing surveillance studies. Dans *Routledge handbook of surveillance studies*. Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.
- Marx, G. T. (2012). Preface: “ Your Papers please ”: personal and professional encounters with surveillance. Dans D. Lyon, K. D. Haggerty et K. Ball (dir.), *Routledge handbook of surveillance studies*. Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.
- Maynard, R. (2017). *Policing Black Lives: state violence in Canada from slavery to the present*. Black Point : Fernwood Publishing.
- McAdams, R. (2005). The political economy of entrapment. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 96, 107-185.

- Meier, D. (2018). Penser les frontières au Moyen-Orient et au Sahel : enjeux et concepts. *Égypte/Monde arabe*, (18), 163-174. doi: 10.4000/ema.4339
- Milliot, V. (2008). L'oeil et la mémoire : réflexions sur les compétences et les savoirs policiers à la fin du XVIIIe siècle, d'après les « papiers » du lieutenant général Lenoir. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 19(2), 51. doi: 10.3917/rhsh.019.0051
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (s. d.). *Services de police au Québec - Ministère de la Sécurité publique*. Récupéré de <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police.html>
- Monaghan, J. (2013). Settler Governmentality and Racializing Surveillance in Canada's North-West. *Canadian Journal of Sociology (Online)*, 38(4), 487-508.
- Monjardet, D. (2005). Gibier de recherche, la police et le projet de connaître. *Criminologie*, 38(2), 13. doi: 10.7202/012660ar
- Monjardet, D. (2010). *Ce que fait la police: sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte.
- Morelle, M. (2017). La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne. *Droits et société*, 3(97), 469 à 484.
- MTL sans profilage. (2018, décembre). *Le profilage racial dans les pratiques policières: Points de vue et expériences de jeunes racisés à Montréal* [Rapport de recherche]. Montréal.
- Narayan, U. (2010). Les cultures mises en questions, «occidentalisation», respect des cultures et féministes du tiers-monde [traduit de l'anglais par Emmanuelle Chauvet]. *Cahiers genre et développement*, (7), 469-500.
- Nathan, C. (2017). Liability to Deception and Manipulation: The Ethics of Undercover Policing. *Journal of Applied Philosophy*, 34(3), 370-388. doi: 10.1111/japp.12243
- Numa Goudou, J. (2018, 9 octobre). Profilage : l'enseignant qui en a assez d'être arrêté. Dans *inTexto | Journal nou!* Récupéré de <http://www.intexto.ca/profilagenseignant-qui-en-a-assez-detre-arrete/>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). Chapitre 12 - L'analyse à l'aide de catégories conceptualisantes. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 315-374). Paris : Armand Collin.
- Paul, P. (2015). *Coupable d'être policier: mémoires d'un enquêteur tenace*. Montréal : Éditions Druide.
- Peterson, V. S. (2000). Rereading Public and Private: The Dichotomy that is Not One. *Periodicals Archive Online*, 20(2).
- Popovic, A. (2017). *Produire la menace. Agents provocateurs au service de l'État canadien*. Montréal : Sabotart.
- Preston, J. (2013). Neoliberal settler colonialism, Canada and the tar sands. *Race & Class*, 55(2), 42–59.
- Quijano, A. (2007). « Race » et colonialité du pouvoir. *Mouvements*, 3(51), 111-118.
- Razack, S. (1994). *From Consent to Responsibility, from Pity to Respect: Subtexts in Cases of Sexual Violence Involving Girls and Women with Developmental Disabilities*, 33.
- Razack, S. (2011). *La chasse aux musulmans. Évincer les musulmans de l'espace politique*. Montréal : Lux éditeur.
- Rigouste, M. (2012). *La domination policière. Une violence industrielle*. (s. l.) : La fabrique éditions.
- Rigouste, M. (2018a). La police du futur. De la surveillance généralisée à l'autocontrôle. *Revue du crieur*, (10), 32-47.
- Rigouste, M. (2018b, 21 décembre). Magouilles, nazisme et violence: un «policier repentini» se livre. *Médiapart*, p. 22.
- Sabourin, P. (2010). Chapitre 16: L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (p. 415-444). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sayers, N. (2013, 28 décembre). Canada's Anti-Prostitution Laws: A Method for Social Control. Dans *Kwetoday*. Récupéré de <https://kwetoday.com/2013/12/28/canadas-anti-prostitution-laws-a-method-for-social-control/>

- Scott, J. C. (1998). *Seeing like a state: how certain schemes to improve the human condition have failed*. New Haven : Yale University Press.
- Service de l'assistance opérationnelle - Direction conseil et développement en enquêtes criminelles. (2004, janvier). *Guide d'enquête - Mort suspecte et homicide*. Sûreté du Québec.
- Smith, D. E. (1974). Women's Perspective as a Radical Critique of Sociology. *Sociological Inquiry*, 44(1), 7-13. doi: 10.1111/j.1475-682X.1974.tb00718.x
- Smith, D. E. (1994). The Police and Political Science in Canada. Dans R. C. Macleod et D. Schneiderman, *Police Powers in Canada* (p. 184-208). Toronto : University of Toronto Press.
- SPVM. (s. d.-a). *Agent Section Éclipse - Service de Police de la Ville de Montréal*. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Decouvrir-le-travail-policier/La-patrouille/Agent-Section-Eclipse>
- SPVM. (s. d.-b). *La patrouille - Service de Police de la Ville de Montréal*. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Decouvrir-le-travail-policier/La-patrouille>
- SPVM. (s. d.-c). *Police de quartier - Service de police de la Ville de Montréal*. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ>
- SPVM. (s. d.-d). *Recherche - Service de Police de la Ville de Montréal*. Récupéré de <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Qui-fait-quoi/Recherche>
- Sûreté du Québec. (s. d.-a). *Structure de l'organisation*. Récupéré de <https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/structure-de-lorganisation/>
- Sûreté du Québec. (s. d.-b). *Surveillance du territoire*. Récupéré de <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/surveillance-du-territoire/>
- Tétrault, B. et Trudeau, S. (2015). *Matricule 728. Servir et se faire salir : mon histoire*. Varennes : Éditions AdA.
- Tevanian, P. (2008, 2 janvier). La question blanche (Première partie). Dans *Les mots sont importants*. Récupéré de <http://lmsi.net/La-question-blanche-Premiere>

- Un homme en crise maîtrisé au centre-ville. (2017, 8 février). Dans *Le Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2017/02/08/un-homme-en-crise-maitrise-au-centre-ville>
- Waldman, P., Chapman, L., April 19, J. R. et 2018. (2018, 19 avril). Palantir Knows Everything About You. *Bloomberg.com*. Récupéré de <https://www.bloomberg.com/features/2018-palantir-peter-thiel/>
- Webster. (2012). *SPVQ*. Québec : Coyote Records. Récupéré de <https://static1.squarespace.com/static/56c2ae8f4d088ef502c8ede9/t/5db2fd515508d710fde96115/1572011345288/SPVQ.pdf>
- Whitaker, R., Kealey, G. S. et Parnaby, A. (2012). *Secret Service: Political Policing in Canada From Fenians to Fortress America*. Toronto : University of Toronto Press.
- Wilde, C. (2019, 6 août). La stérilisation forcée des femmes autochtones : peu de vagues au Québec.... Dans *Gazette des femmes*. Récupéré de <https://www.gazettedesfemmes.ca/15039/la-sterilisation-forcee-des-femmes-autochtones-peu-de-vagues-au-quebec/>
- Wolfe, P. (2006). Settler colonialism and the elimination of the native. *Journal of Genocide Research*, 8(4), 387-409.
- Wood, L. J. (2015). *Mater la Meute. la militarisation de la gestion policière des manifestations*. Montréal : Lux éditeur.